République Démocratique du Congo

Ministère des Affaires Étrangères et Coopération Internationale

UNDP
Au service des peuples et des Nations

Mise en oeuvre du Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020

Rapport national d'évaluation à mi-parcours

République Démocratique du Congo
Ministère des Affaires Étrangères et Coopération Internationale

Mise en oeuvre du Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020

Rapport national d'évaluation à mi-parcours

Avril 2016

Table de matières

Mot du Ministre des Affaires Étrangères et Coopération Internationale 5
Sigles et abréviations 6
Liste des tableaux 8
Liste des figures 8

Introduction 9
Contexte et missions 9
Préparation du Plan d'Action d'Istanbul au niveau de la RDC 9
Résumé analytique 11

Chapitre I. Processus de planification du développement national et grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales 15

Chapitre II. Évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du programme d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 19

2.1. Capacité de production 19
2.1.1. Mines et hydrocarbures 20
2.1.2. Postes et télécommunications (NTIC) 22
2.1.3. Énergie 23
2.1.4. Infrastructures 24
2.1.5. Science, technologie et innovation 25
2.1.6. Développement du secteur privé 26
2.2. Agriculture et sécurité alimentaire 26
2.3. Commerce 28
2.4. Produits de base 31
2.5. Développement humain et social 33
2.5.1. Éducation 34
2.5.2. Population et santé primaire 37
2.5.3. Promotion de la jeunesse 39
2.5.4. Eau et assainissement 40
2.5.5. Égalité des genres et autonomisation des femmes 41
2.5.6. Protection sociale 43
2.6. Crises multiples et Autres défis émergents 44
2.7. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités 45
2.7.1. Mobilisation des ressources domestiques 45
2.7.2. Aide au développement 46
2.7.3. Dette extérieure 47
2.7.4. Investissement direct étranger 49
2.7.5. Science, technologie et innovation 49
2.7.6. Transferts des fonds des migrants 50
2.8. Bonne gouvernance à tous les niveaux 50

Chapitre III. Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après 2015 et d'autres processus mondiaux 55

3.1. Agenda de développement pour l'après -2015 56
3.2. Troisième Conférence internationale sur le financement du développement 57
3.3. Accord de Paris sur le Climat 60

Conclusion et suggestions 63
Equipe d'élaboration 64

Mot du Ministre des Affaires Étrangères et Coopération Internationale

SEM Raymond TSHIBANDA

Au cours de ces dernières décennies, les Nations Unies ont organisé, à travers le monde, d'importantes conférences consacrées à la recherche des voies et moyens pour lutter contre la pauvreté et la faim. Ces deux fléaux sont caractérisés par le manque de revenus suffisants pour fournir à l'homme et à sa famille de la nourriture et des vêtements adéquats, ainsi que pour satisfaire les autres besoins primaires nécessaires à une vie décente.

Cette mobilisation à l'échelle internationale est d'autant plus justifiée que la pauvreté et la faim représentent un affront à l'humanité tout entière. Ils constituent pour l'ONU un problème complexe et multidimensionnel dont la résolution appelle des actions sur plusieurs fronts. C'est dans ce cadre que la 4ème Conférence biennale des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, tenue du 09 au 13 mai 2011, dans la ville d'Istanbul en Turquie avait adopté le Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés, pour la décennie 2011–2020. Ce programme se proposait, à travers huit axes prioritaires, de promouvoir le développement desdits pays et de faire reculer la faim de moitié dans le monde à l'horizon 2015.

En vue de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, creuset du développement international intégral, l'ONU procédera à l'examen à mi-parcours du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés lors de la Conférence de Haut niveau, prévue du 27 au 29 mai 2016, dans la ville d'Antalya en Turquie. Cet examen aura pour couronnement, une Déclaration politique intergouvernementale négociée et consensuelle.

Depuis une quinzaine d'années, et conformément à la Vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'emploie à assainir la situation politique et sécuritaire du pays, améliorer les fondamentaux de l'économie, changer le mode de gouvernance et relancer et consolider la croissance, l'objectif étant d'utiliser les dividendes de la stabilité politique et de la relance économique pour réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie de la population, engager le pays sur la voie de l'émergence à l'horizon 2030 et sur celle du développement à l'horizon 2050.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les efforts que le Gouvernement déploie, avec le concours des partenaires au développement, pour une mise en œuvre effective et efficace, du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés, en République Démocratique du Congo.

En conformité avec la recommandation du Secrétaire Général des Nations Unies en la matière, le présent rapport à mi-parcours renseigne sur les progrès réalisés, par la République Démocratique du Congo, dans sa marche vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2000 à 2015. Il dresse le bilan des engagements pris, les stratégies préconisées, les programmes exécutés, les actions menées, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées, mettant ainsi à la disposition du Gouvernement et de toutes les autres parties prenantes, une base objective et solide pour un nouveau départ vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

Que les experts congolais qui se sont investis pour produire ce rapport en soient félicités. Et que le PNUD, dont le concours technique et financier a été déterminant, en soit remercié.

Sigles et abréviations

AENF	Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	Banque Centrale du Congo
CAO 4&5	Cadre d'accélération de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et des mères
CAP	Centres d'apprentissage professionnel
CASI	Centre d'Actions Sociales
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDF	Francs Congolais
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CFMA	Centre Féminin Marie Antoinette
CIR-RDC	Cadre Intégré Renforcé pour le Commerce
CNAEA	Comité National d'action de l'eau et de l'assainissement
CNCH	Cadre Nationale de Concertation Humanitaire
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CPCE	Cadre Permanent de Concertation Economique
CPDN	Contribution Nationale Prévue Déterminée au Niveau National
CRGM	Centre de Recherches Géologiques et Miniers
CRS	Centres de rattrapage scolaire
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales Judiciaires et de Participation
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDIC	Étude de Diagnostic de l'Intégration du Commerce
EPC	Examen de Politique Commerciale
ETD	Entités Territoriales Décentralisées
FIDA	Fonds international pour le développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à effet de Serres
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IDE	Investissements Directs Étrangers
INERA	Institut National d'Études Agronomiques du Congo
INTS	Institut National des Travailleurs Sociaux
I-PPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés
ITIE	Initiative de Transparence pour les Industries Extractives
LOFIP	Loi sur les Finances Publiques
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la Stabilisation du Congo
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de le Communication
OCPI	Office Congolais pour la Pauvreté et les Inégalités
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies contre le Sida
ORSEC	Organisation de Secours en cas de Catastrophe (
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAI	Programme d'Action d'Istanbul
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PDIs	Personnes Déplacés Internes
PEA	Programme Economique Autonome
PEG	Programme Economique du Gouvernement

PEG	Programme économique du Gouvernement
PESS	Programme d'Equipement des structures de santé
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PGAI	Plateforme de gestion de l'Aide et des investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Plan Intérimaire de l'Education
PIN	Programme Indicatif National
PIR	Programme Intérimaire renforcé,
PMA	Pays les Moins Avancés
PME /PMI	Petites Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PMEA	Petites Moyennes Entreprises et Artisanats
PMURRR	Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et reconstruction
PNAM	Programme National d'Approvisionnement en Médicament
PNDS	Plan National du Développement Sanitaire
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNLMD	Programme National de Lutte contre les maladies diarrhéiques
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNLS	Programme national de lutte contre le sida,
PNMLS	Programme national multisectoriel de lutte contre le sida,
PNSR	Programme national de santé à la reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRISE	Programme de Réhabilitation et de Reconstruction des Infrastructures Scolaires
PROCER	Programme cadre de création d'emplois et de revenus
PRONANUT	Programme national de nutrition
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVV	Personnes Vivant avec le VIH
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts:
REGIDESO	Régie de distribution des eaux
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SAESCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SCTP	Société Commerciale de Transport et Port
SDE	Service des Documentations et Études
SE4ALL	Energie durable pour Tous d'ici 2030) ;
SENAMES	Service National Médico-social
SMNE	Programme pour la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
SNCC	Société Nationale de Chemins de fer au Congo
SNEL	Société Nationale d'Électricité
SNHR	Service National de l'Hydraulique Rurale
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence;
TPE	Tribunaux pour Enfants
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux

Tableau 1. Budget estimatif pour la réalisation des OMD en RDC (millions USD) 17
Tableau 2. Cohérence et liens entre les différents plans et programmes en RDC 18
Tableau 3. Evolution de la production minière de 2010 à 2015 21
Tableau 4. Indicateurs de performance du secteur de l'énergie de 2011 à 2016 24
Tableau 5. Performances du secteur des transports en 2012-2014 25
Tableau 6. Evolution des indicateurs de résultats du secteur agricole entre 2012 et 2014 27
Tableau 7. Performance du secteur agricole entre 2012 et 2014 28
Tableau 8. Evolution du commerce de 2003 à 2013 pour la RD Congo et ses voisins 30
Tableau 9. Répartition des recettes d'exportation de marchandises par groupe des produits (mds CDF) de 2010-2014 30
Tableau 10. Production de matières premières de base en 2015 32
Tableau 11. Structure des exportations agricole 2013 – 2014 (en millions de CDF) 33
Tableau 12. Part de l'éducation dans le budget national 1980-2014 (en %) 35
Tableau 13. Indicateurs sur l'éducation en RDC 36
Tableau 14. Taux de vaccination des enfants de 12 à 23 mois : 2001 – 2013 38
Tableau 15. Evolution des indicateurs de santé maternelle 39
Tableau 16. Rapport filles/garçons au niveau primaire : 2007 – 2013 41
Tableau 17. Indicateurs de viabilité de la dette Extérieure 48
Tableau 18. Evolution de la situation de la dette publique (en millions USD) 48
Tableau 19. Progrès dans la gouvernance en RDC comparée avec l'Afrique 51

Liste des figures

Figure 1. Contenu des trois DSCRP de la RDC 16
Figure 2. Taux de croissance annuel moyen de la RDC, 1995-2014 (WDI, 2015) 19
Figure 3. Evolution de la production pétrolière de 2010 à 2015 21
Figure 4. Principaux indicateurs de performance du secteur des Postes et Télécommunications/TIC de 2012-2014 23
Figure 5. Évolution du développement humain en RDC 34
Figure 6. Progrès réalisés dans le secteur de l'éducation primaire 37
Figure 7. Progrès réalisés dans le secteur de la santé 38
Figure 8. Sièges occupés par les femmes au Parlement : 1990 – 2011 (en %) 42
Figure 9. Appuis des partenaires multilatéraux et bilatéraux (en %) 46
Figure 10. Flux de transfert des migrants en RDC 50
Figure 11. Synergie entre les différents programmes de développement 55

Introduction

Contexte et missions

Le programme d'Action d'Istanbul, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA) à Istanbul en Turquie en Mai 2011, constitue un ordre du jour ambitieux défini d'un commun accord par la communauté internationale pour répondre aux défis propre à chaque PMA, basé sur les principes fondamentaux de responsabilité mutuelle et de coopération internationale. L'objectif global du Programme d'Action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays les moins avancés afin d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs développements adoptés au niveau International et de permettre à ce pays de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Le programme d'Action reconnait aussi que les pays les moins avancés représentent un énorme potentiel pour la croissance mondiale, sa stabilité et sa prospérité.

A mi-parcours, l'Assemblée Générale des Nations-Unies, par sa résolution 69/231, a décidé de tenir du 27-29 mai 2016 en Turquie, un examen de haut niveau dans le cadre du « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ». Cet examen à mi-parcours donnera lieu à l'adoption d'une déclaration politique négociée et arrêtée au niveau intergouvernemental. Il permettra un examen approfondi de la mise en œuvre du programme d'Action d'Istanbul par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, de mettre en commun les meilleurs pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, de cerner les contraintes et les obstacles rencontrés et de déterminer les mesures et initiatives a prendre pour faire face tant à ces contraintes et obstacles qu'aux nouveaux défis et problèmes.

L'examen à mi-parcours réaffirmera l'engagement pris par la communauté internationale à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancé et de renforcer à nouveau le partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés dans tous les domaines prioritaires définies dans le Programme d'action d'Istanbul, de manière à assurer, dans de brefs délais, la mise en œuvre effective et intégrale du programme d'action durant le reste de la décennie tout en tenant compte des dispositions du programme de développement pour l'après 2015 intéressant les pays les moins avancés.

Préparation du Plan d'Action d'Istanbul au niveau de la RDC

Depuis 2002, la République démocratique du Congo s'est engagée dans un processus de refondation de son Etat, après plus de trois décennies de dictature et de conflits armées récurrents. Avec le concours de ses partenaires au développement, plusieurs plans et programmes de développement ont été mis en œuvre en vue de la stabilisation et la reconstruction du pays, la démocratisation et l'amélioration de la gouvernance, la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté, ainsi que la lutte contre les changements climatiques.

En République démocratique du Congo, le Programme d'action d'Istanbul (PAI) en faveur des pays les moins avancés (PMA) adopté en 2011 lors de la de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) s'est inscrit dans un cadre intégré de planification stratégique, plus vaste et complexe, visant l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et impulsée par la Vision de la Révolution de la Modernité tracée par le Président de la République, dont les outils d'opérationnalisation sont le Document des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSCRP-2) pour la période 2011-2016, ainsi que le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) pour les années à venir.

Pour accélérer sa mise en œuvre, le Rapport national 2011-2020 a été élaboré en 2012 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et fait l'objet d'une large appropriation nationale à tous les niveaux (acteurs, institutions, provinces, entités territoriales décentralisées). Le rapport national de la RDC (2011-2020), comporte deux volets, à savoir : (i) un état des lieux des domaines prioritaires, ainsi que (ii) les plans d'actions y afférents. Ce programme a fortement inspiré le cadre programmatique national, et surtout les programmes d'action du gouvernement.

Pour adresser les défis, accélérer la mise en œuvre du PAI en faveur des PMA et redoubler le partenariat, l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé dans sa résolution 69/231, d'organiser une réunion de Haut-Niveau, du 27-29 mai 2016, à Antalya (Turquie) sur le thème « Suivi de la 4ème Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA) », consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul (PAI) pour les Pays les Moins Avancés (PMA). Cette revue à mi-parcours devrait bénéficier des contributions et expériences aussi bien au niveau national, régional que global.

Dans cette perspective, le Ministère des Affaires Etrangères et Coopération Internationale, en collaboration avec le Ministère du Plan et le PNUD, a procédé à l'évaluation à mi-parcours du Rapport national de mise en œuvre du PAI en faveur des PMA 2011-2020 de la RDC, lequel sera présenté lors de la prochaine réunion de haut niveau, prévue en mai 2016, à Antalya (Turquie), et dont les conclusions alimenteront de manière substantive le rapport global de revue à mi-parcours du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés.

Le processus d'évaluation du rapport national pour la mise en œuvre du PAI a été largement participatif et inclusif. La préparation de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul en RDC a été coordonnée par le Ministère des Affaires étrangères et coopération internationale, en collaboration avec le Ministère du plan et révolution de la modernité avec l'appui technique et financier du PNUD.

L'évaluation s'est réalisée en deux étapes. D'abord un avant-projet du rapport a été rédigé par le Ministère des Affaires Etrangères et Coopération Internationale à l'intention du Haut Représentant des Nations Unies chargé des pays les moins avancés. Puis un rapport plus détaillé a été finalisé avec l'appui de l'équipe nationale, composée des consultants nationaux, experts du gouvernement et ceux des directions d'études et planification de tous les ministères, mise en place sous la supervision du Secrétariat Général et de la Direction des Organisations Internationales du Ministère des Affaires étrangères et coopération internationale. Pour effectuer l'évaluation des progrès et de défis dans la mise en œuvre du PAI pour la décennie 2011-2020, les experts ont collecté et analysé les données des huit domaines du plan d'action d'Istanbul : Capacité de production, Agriculture et Sécurité alimentaire, Développement rural, social et humain ; Commerce, produits de base, Bonne gouvernance à tous les niveaux et mobilisation des ressources financières pour le développement. Ce rapport final d'évaluation du PAI en RDC a été soumis à la double validation technique et politique. Des ateliers sectoriels ont été organisés sous la direction des consultants, suivie de la validation en commun du projet de rapport avec toutes les parties prenantes.

Résumé analytique

La République Démocratique du Congo a adopté en 2011, le Programme d'action d'Istanbul (PAI) en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés. Ce programme, qui reconnait que les PMA représentent un énorme potentiel pour la croissance économique mondiale, a pour objectif primordial de surmonter les problèmes structurels que rencontre ce groupe de pays afin d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, et de permettre à ces pays de sortir de cette catégorie pour accéder à celle des pays émergents.

Le présent rapport est axé sur l'évaluation à mi-parcours du Rapport National de mise en œuvre du PAI en faveur des PMA 2011-2020 en RDC, dans le cadre du Suivi de la 4ème Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés et en prévision de la réunion de haut niveau,qui se tiendradu 27-29 mai 2016 à Antalya (Turquie), consacrée à l'examen sur la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul. Il analyse les progrès réalisés, des recense les contraintes rencontrées et identifier les défis à relever avant de tirer les enseignements et les expériences optimales et d'évaluer le degré de cohérence avec l'Agenda de développement post-2015 et d'autres processus mondiaux.

L'évaluation indique que le pays s'est positionné sur la trajectoire pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) et accéder au rang des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020, conformément à la Vision de la Révolution de la Modernité prônée par le Président de la République visant à faire passer la RDC au rang de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020, pays émergent à l'horizon 2030 et pays développé à l'horizon 2050. Les progrès substantiels ont été enregistrés et le rythme de changement a été accéléré depuis l'adoption du programme d'action d'Istanbul en 2011 et ce, malgré la situation post-conflit et les crises multiples auxquelles le pays a été confronté.

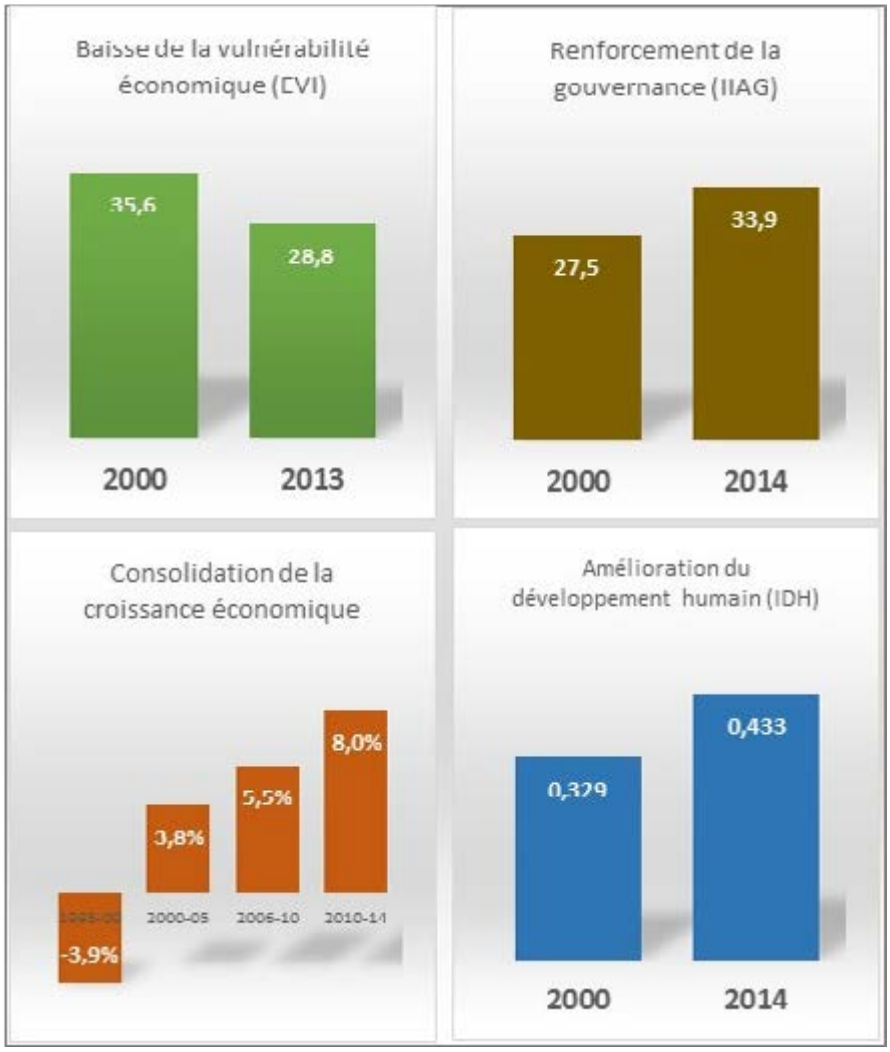

Ces progrès ont contribué à réduire la fragilité et la vulnérabilité du pays, à faire progresser la gouvernance sous toutes ses composantes, à consolider la croissance économique en la situant au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, à renforcer la diplomatie et le positionnement stratégique du pays et surtout, à réduire la pauvreté et améliorer constamment les conditions de vie des populations.

Les principaux messages de la RDC qui se dégagent de la mise en œuvre des huit domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés sont les suivants :

Le rythme accéléré de la marche de la RDC dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 augure des perspectives meilleures pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés et accéder au rang des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020. Les performances réalisées sont le fruit des réformes ambitieuses engagées et de vastes programmes mis en œuvre par le gouvernement suivant la Vision de la Révolution de la modernité prônée par le Président de la République et impulsée par l'accélération de l'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), l'ambition du programme d'action du Gouvernement (2012-2016),ainsi que les orientations pertinentes du Programme National Stratégique pour le Développement en cours d'élaboration. Ces progrès positionnent la RDC aujourd'hui, parmi les pays les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne.

L'intégration du programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans le cadre de planification nationale a été un facteur de succès pour les progrès réalisés. Dès 2012, la RDC a élaboré le rapport national pour la mise en œuvre de ce programme et intégré, de manière cohérente, les huit domaines prioritaires dans les stratégies et programmes nationaux de développement du pays (DSCRP-2 et son programme d'actions prioritaires, Programme d'Action du Gouvernement, New Deal, Engagements nationaux souscrits aux termes de l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba, etc.). Ce programme a influencé le processus d'émergence du pays à tel point que le pays s'est approprié l'objectif de passer au rang des pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020, lequel fait partie intégrante de sa vision de développement à l'horizon 2050.

Le renforcement des capacités de production a permis la stabilité du cadre macroéconomique, la consolidation de la croissance, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté ainsi que la protection de l'environnement, positionnant ainsi l'économie congolaise parmi les plus dynamiques d'Afrique subsaharienne. La relance des secteurs économiques clés (mines et hydrocarbures, agriculture, énergie, infrastructures, NTIC, forêt environnement et tourisme), l'accroissement des investissements et la diversification économique ont contribué à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité, la création de la valeur ajoutée, la promotion du secteur privé et de la finance inclusive, ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. La production minière, agricole et des hydrocarbures sont en augmentation constante et l'accès du pays aux infrastructures viables de qualité (transport, NTIC, électricité, eau, etc.) facilite l'interconnexion de l'immense pays, le développement des affaires et la mobilité des personnes et des biens. L'accélération de la croissance économique au taux annuel moyen de 8%, niveau supérieur à la moyenne africaine, a contribué d'une part, à la stabilité du cadre macroéconomique avec une inflation historique contenue à 1% et la stabilité de la monnaie nationale et l'amélioration du pouvoir d'achat de la population. Ainsi, l'incidence de la pauvreté a baissé d'un quart, passant de 71,3% en 2005 à 63,4% en 2012 et les tendances attestent que ce niveau devrait baisser davantage en 2015. Quoique des défis importants restent à relever au niveau de l'emploi, surtout des jeunes, des améliorations considérables sont observées dans l'emploi salarié dans les secteurs non agricoles (43,5 % en 2012 contre 36,1 % en 2005).

La relance du secteur agricole et rural par les investissements conséquents publics et privés au travers des programmes de « Parcs Agro-industriels » et « Pôles de Croissance », la réhabilitation des infrastructures routières ainsi que la redynamisation de la recherche et des campagnes agricoles a amorcé la diversification de l'économie et amélioré la sécurité alimentaire. Le relèvement des activités agricoles, l'agrandissement de plus de 20.000 hectares de terres arables et l'augmentation de l'exploitation agricole moderne passant de 15% à 50% ont contribué à la hausse de la production agricole (café, huile de palme, des cultures vivrières, etc.). Le taux annuel de croissance du secteur agricole a

atteint 3,9% en 2010-2014, sa valeur ajoutée s'est améliorée passant de 9% à 25%et sa contribution à la croissance a bondi à plus de 0,7 point en 2015 contre 0,1 point avant 2005. L'accroissement continue de la production agricole a également augmenté les revenu des agriculteurs, réduit l'indice de la pauvreté alimentaire de 71% à 35,7%, amélioré la nutrition de la population et créé des emplois dans les milieux rural et périurbains. Ce qui fait de ce secteur le premier employeur du pays, avec plus de 71% de la population active qui y travaillent, selon l'Enquête 1-2-3 de 2012.

La création d'un environnement réglementaire, fiscal et institutionnel incitatif a favorisé l'essor des échanges intérieurs et extérieurs, la participation efficace aux chaînes de valeur régionales et mondiales ainsi que la protection de l'économie nationale contre la volatilité des cours mondiaux et atténué sa dépendance vis-à-vis des produits de base. Pour renforcer le commerce extérieur, le pays a mis en place le Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour le commerce extérieur, réalisé l'étude diagnostic de l'intégration du commerce (EDIC) et défini sa stratégie commerciale. De même, la sécurité juridique des investissements a été assurée avec l'adhésion au Traité relatif à l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la ratification de la Convention de New York de 1958 sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères ainsi que la mise en place des tribunaux de commerce. Le pays a également ouvert la procédure de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges, intégré les zones de libre-échanges et assaini son environnement fiscal. Ces réformes ont contribué à l'augmentation du volume des échanges avec un accroissement de plus de 50% sur la période. La diversification économique menée au travers la relance de la production agricole, la politique industrielle adoptée et les mesures d'interdiction d'exporter les produits miniers bruts concourt au renforcement de la résilience de l'économie nationale, au maintien de la croissance durable et créatrice d'emplois et à la diminution de la vulnérabilité du pays aux fluctuations des produits de base ainsi que la dépendance aux importations.

Le niveau de développement humain et social a considérablement progressé, même s'il demeure encore faible. Le gouvernement a engagé de vastes programmes d'amélioration d'une part, de l'accès de la population aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité, logement décent, assainissement, etc.) et d'autre part, du niveau de revenu, de la protection sociale, ainsi que de l'égalité du genre. Les progrès enregistrés sont remarquables quoi qu'ils n'ont pas permis au pays de réaliser les OMD à l'échéance 2015. Le pays a gagné 11 places dans le classement mondial de l'indice de développement humain 2015 et occupe la 176ème place sur 187 pays et ses avancés sont remarquables dans toutes les composantes du développement humain : revenu, santé, éducation. L'incidence de la pauvreté et la malnutrition ont considérablement baissées. Les taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement ont enregistrés des accroissements impressionnant. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont baissé et la tendance de l'infection VIH/SIDA et de la prévalence de certaines maladies a été inversée. Le cadre de vie des ménages a été amélioré avec l'augmentation du taux d'accès à l'eau, à l'électricité, au logement et à l'assainissement. La protection sociale est en cours d'être consolidée au moyen de la stratégie nationale adoptée, basée sur le socle de protection sociale, l'accès des populations aux services financiers et la promotion des jeunes a été assurée grâce aux formations, aux subventions des micro-projets et la facilitation à l'accès à l'emploi. Il en est de même, des femmes dont la représentativité, qui s'est accrue dans tous les secteurs de la vie nationale, devra être boostée grâce à la loi sur la parité promulguée en 2015.

La capacité de résilience du pays a été renforcée en dépit des crises endogènes et exogènes multiples. Malgré un contexte difficile et fragile, émaillé par le poids de l'instabilité politique et les crises économico-financière et alimentaire de 2008, l'insécurité récurrente dans la partie Est, l'épidémie de la maladie à virus Ebola ainsi que la baisse des prix des produits de base, le pays a réussi réduire sa vulnérabilité structurelle, à stabiliser le cadre macroéconomique, consolider la croissance économique, accroitre les ressources financières nécessaires, accélérer le rythme de développement humain et à améliorer

le niveau de vie de sa population. A chaque situation, le gouvernement a su adapter sa capacité de réponse et de riposte et mis en place des actions prioritaires susceptibles de renforcer sa résilience.

La mobilisation accrue des ressources, tant publiques et privés ou domestiques et qu'extérieures, a été un facteur déterminant des progrès réalisés, même si le volume n'a pas été à la hauteur des besoins. Grâce aux efforts et aux réformes structurelles de mobilisation des ressources entrepris par le gouvernement, la forte hausse des recettes internes, de l'aide au développement, de l'investissement directs étrangers et des transferts des migrants, doublée par l'allègement de près de 80% du poids de la dette extérieure obtenue en 2010 dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE), ont significativement contribué au financement des programmes. Toutefois, ces ressources sont demeurées insuffisantes pour assurer la réalisation des actions programmées dans tous les secteurs.

Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses composantes et à tous les niveaux a été la clé et l'élément essentiel des progrès soutenables réalisés par la RDC. Grâce à la poursuite des réformes institutionnelles et d'amélioration de la transparence et du climat des affaires, la qualité de la gouvernance a significativement progressé et permis au pays de tirer des dividendes politique, économique, social et environnemental. Ceci s'observe par l'amélioration de la position du pays dans les classements internationaux notamment l'Indice Ibrahim de gouvernance en Afrique ainsi que les Indices de gouvernance, l'évaluation des politiques et des institutions (CPIA) et le rapport Doing Business de la Banque mondiale. L'indice de la gouvernance en Afrique indique que le rythme de progrès de la RDC avec +6,4 points sur la période 2000-2014 est supérieur à celui de l'Afrique (+3,2 points) et ces progrès sont notés dans toutes les catégories de la gouvernance, à savoir : sécurité et Etat de droit, participation et droit de l'homme, développement économique durable ainsi que le développement humain. L'indice de gouvernance mondiale établit par la Banque mondiale attestent également des progrès rapides en matière de : transparence et redevabilité, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, réglementation, l'état de droit ainsi que la maitrise de la corruption. L'évaluation des politiques et des institutions « CPIA » qui sert de mesure des performances d'un pays dans tous les domaines note également l'amélioration du score de la RDC qui est passé de 2,7 en 2012 à 3,0 sur 6 en 2014. Les progrès sont surtout observés dans : (i) la gestion économique, (ii) les politiques d'inclusion sociales et d'équités, ainsi que (iii) la gestion du secteur public et des institutions.

La complémentarité du programme d'action d'Istanbul et son alignement aux différents programmes mondiaux, régionaux, sectoriels et nationaux de développement renforce sa synergie et constitue le facteur déterminant de son succès. La mise en œuvre de tous ces programmes exige une forte cohérence afin d'adresser les contraintes structurelles liées à la programmation, à la coordination, au financement et au suivi des interventions. Si le programme d'action d'Istanbul, l'accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement ainsi que l'Accord de Paris sur le Climat sont alignés aux priorités des pays les moins avancés, les modalités de leur mise en œuvre nécessiteront une planification, une coordination et un suivi intégré, susceptible de leur permettre de servir d'engrenage catalytique pour accélérer la réalisation des objectifs de l'Agenda de développement post-2015. Cet arsenal catalytique, qui permet d'impulser un dynamisme et de relever les défis notamment de financement, doit être intégrer de manière cohérente dans le cadre de planification nationale dont l'opérationnalisation en République Démocratique du Congo passe par le Plan national de développement stratégique (PNSD) en cours d'élaboration. Ce PNSD définit la vision du pays à l'horizon 2050 et décline les orientations et actions stratégiques pour y parvenir au moyen des plans quinquennaux à mettre en œuvre.

Chapitre I

Processus de planification du développement national et grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales

En République Démocratique du Congo, la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA) s'est inscrite dans un cadre intégré de planification stratégique, plus vaste et complexe, impulsée par la Vision de la Révolution de la Modernité tracée par le Président de la République dont les sept idées-force axées sur des choix novateurs, efficaces et audacieux, constituent la base de toute l'action publique du gouvernement. Cette vision est opérationnalisée à travers : (i) le Document des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSCRP-2) pour la période 2011-2016, ainsi que (ii) le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) pour les années à venir.

Le DSCRP-2, assortie de son Programme d'Actions Prioritaires renforcé de 2011-2016, fait suite aux DSCRP-1 de 2006-2010 et au Document intérimaire de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP-I) de 2002-2005. Il s'inscrit dans le processus de planification basé sur le dispositif de Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), mis en place en 1999 avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Ce dispositif visait à assurer un lien essentiel entre les actions des autorités nationales, les concours des bailleurs de fonds et les résultats requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), au moyen d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté pilotée par le pays, orientée vers les résultats, axée sur les partenariats et inscrite dans une perspective de long terme.

L'analyse du cadre programmatique de la RDC à travers les trois cycles programmatiques du processus DSCRP montre que les objectifs et les priorités de développement poursuivis ont significativement évolués, partant de la stabilisation et la reconstruction du pays après les conflits, à l'amélioration de la gouvernance et la relance de la croissance, avant de passer à la croissance créatrice d'emplois, à la redistribution des fruits de la croissance et à la mitigation des effets du changement climatique.

Figure 1. Contenu des trois DSCRP de la RDC

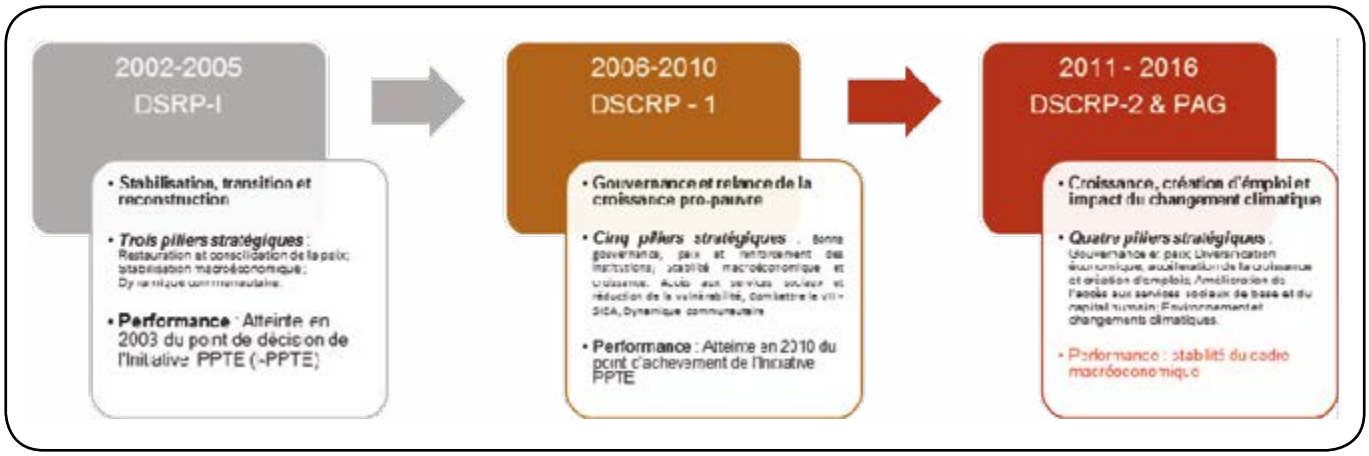

Pour réduire la vulnérabilité, éliminer les sources d'inefficacité et adresser les quatre principales causes de la pauvreté, le DSCRP-2, qui se reposait sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), préconisait de politiques fortes centrées sur : (i) l'amélioration de la gouvernance, (ii) la promotion de la croissance économique, (iii) la création d'emplois et la maîtrise de la croissance démographique fortement corrélée avec la pauvreté, et (iv) l'amélioration des services de base, les infrastructures et la réduction des inégalités. Il visait principalement la maitrise de l'inflation, l'amélioration sensible des conditions de vie de la population, la réduction de l'incidence de la pauvreté d'environ 11 points ainsi que la création d'un million d'emplois décents par an.

Pour ce faire, ce document repose sur quatre piliers, à savoir : (i) Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix ; (ii) Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ; (iii) Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain; et (iv) Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Il sied de noter que les principaux défis du DSCRP 2 se résument à : (i) la maîtrise de la démographie ; (ii) la relance d'une croissance à deux chiffres à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural et la relance de l'agriculture ; (iii) l'amélioration de la sécurisation de l'intégrité du territoire et la consolidation de la paix et de la démocratie ; (iv) l'amélioration de la gouvernance financière et économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques ; (v) la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales qui conditionnent la réalisation des OMD ; (vi) la protection de l'environnement à travers une prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques (vii) l'accélération et la mise en œuvre du processus de décentralisation et au renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines de la République et de l'Administration publique.

L'opérationnalisation du DSCRP-2, assortie de son Programme d'Actions Prioritaires Renforcé (PAP) 2012-2016, a été facilitée par la mise en œuvre de plusieurs programmes notamment : (i) le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2012-2016 ; (ii) le Nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal » ; (iii) l'Accord Cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands-Lacs. Il en est de même du programme économique du gouvernement (PEG-2) soutenu par la Facilité de crédit du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2009-2012.

Le programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2012-2016, considéré comme un effort ambitieux du DSCRP-2, table sur l'accélération des reformes en vue de préparer les conditions pour l'émergence du pays à l'horizon 2030. Il s'articule autour de six principaux ci-après : (i) poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat ; (ii) Consolider la stabilité du cadre

macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois ; (iii) Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base ; (iv) Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ; (v) Renforcer le capital humain et l'éducation à la citoyenneté ; et (vi) Renforcer la diplomatie et la coopération au développement.

Le New Deal est un nouveau cadre mondial de partenariat et d'engagements dans les états fragiles. Il vise une nouvelle architecture de développement et de nouvelles façons de travailler, mieux adaptées à la situation et aux défis de contextes fragiles, pour construire des États et des sociétés pacifiques. Il repose sur cinq principaux Objectifs de Renforcement de l'Etat et de la Consolidation de la Paix (ORC) ou Peacebuilding and Statebuilding Goals (PSG) de : (i) Légitimité politique : Encourager des accords politiques inclusifs et la résolution des conflits, (ii) Sécurité : établir et renforcer la sécurité des personnes (iii) Justice : remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice (iv) économie : créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance (v) Revenu et services : gérer les revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables et équitables. Ces objectifs aident à identifier les priorités clés de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État au niveau des pays, guider la vision nationale, le plan et les accords au niveau des pays, ainsi que les décisions de financement aux niveaux mondial et national. La RDC s'est lancée dans le processus de mise en œuvre du New Deal en 2012. A cet effet, elle a élaboré des matrices de fragilité pour les cinq PSGs identifiant les priorités, les principaux défis à relever et présentant un ensemble d'indicateurs de progrès national.

L'Accord Cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands-Lacs (PSCF), signé à Addis-Abeba en février 2013 par onze pays de la région sous l'égide des Nations Unies, vise à contribuer à la restauration de la paix, de la sécurité et de la coopération dans l'Est du pays, en proie aux groupes armés depuis plus de deux décennies. L'Accord-Cadre est une exigence des actions concrètes qui sont censées être menées par les différentes parties prenantes au processus avec un accent particulier sur les réformes. Pour la RDC, il s'articule autour de six engagements nationaux dont les principales réformes sont : (i) la réforme du secteur de sécurité ; (ii) la consolidation de l'autorité de l'Etat, (iii) l'accélération de la décentralisation ; (iv) la promotion du développement économique, (v) la réforme structurelle des institutions de l'Etat, y compris celle des finances publique, ainsi que (vi) la promotion de la cohésion nationale.La matrice des critères de suivi et des indicateurs de mise en œuvre des engagements nationaux de l'Accord-cadre, élaborée et validé en 2014, comporte 56 critères de suivi qui sont autant d'orientations de réformes dont la mise en œuvre est balisée par 347 indicateurs.

Le financement des OMD a nécessité des ressources importantes. L'effort d'une meilleure planification s'est élargi jusqu'au chiffrage des interventions y relatives à partir des documents programmatiques élaborés. Ce chiffrage a fait ressortir la nécessité de mobiliser des moyens importants pour s'assurer de la réalisation des OMD en RDC, dans les huit principaux secteurs.

Tableau 1. Budget estimatif pour la réalisation des OMD en RDC (millions USD)

	2009	2012	2015	Moyenne	Total	Part (%)
Agriculture	523,4	1.449,1	4.791,0	1.977,7	13.844,2	13,7
Education	1.645,0	2.230,3	3.288,5	2.330,3	16.312,3	16,1
Genre	98,7	321,7	550,2	322,6	2.258,0	2,2
Santé	2.341,7	3.123,7	3.315,9	2.978,2	20.847,4	20,6
dont VIH/ Sida	215,4	513,2	865,8	522,7	3.659,2	3,6
Eau et Assainissement	788,0	964,0	1.159,5	968,4	6.778,5	6,7
Transport	2.634,0	3.475,0	4.434,0	3.500,6	24.504,0	24,2
Energie	1.080,1	1.839,7	2.708,1	1.866,4	13.064,7	12,9
Environnement	445,9	532,0	624,6	533,5	3.734,2	3,7
Total	9.556,7	13.935,5	20.871,8	14.477,6	101.343,3	100,0
Par habitant (en USD)	135,8	179,1	242,6	183,3	1.282,9	

Source : Rapport de l'équipe nationale d'évaluation des besoins de réalisation des OMD en RDC. 2012

Les plans et programmes nationaux et sous régionaux ont été alignés au programme d'action d'Istanbul (PAI) et mise en œuvre de manière intégrée et articulée permettant et renforcer la cohérente programmatique et bénéficier des synergies potentielles, comme le montre le tableau condensé suivant.

Tableau 2. Cohérence et liens entre les différents plans et programmes en RDC

DSCRP-2	PAG (2012-2016)	OMD	PAI	New Deal	Accord-Cadre Addis-Abeba (PSCF)
Pilier 1. Renforcer la gouvernance et la paix	Objectif 1. Poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles afin de renforcer l'efficacité de l'Etat	OMD3	Bonne gouvernance Crises multiples	Objectifs 1,2,3,4,5	Eng 1, 2, 3, 5, 6
Pilier 2. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi.	Objectif 2. Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance et la création d'emplois	OMD1 OMD8	Capacité de production Commerce Produits de base Crises multiples Mobilisation ressources	Objectifs 4 et 5	Eng 4
	Objectif 3. Poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures	OMD1 OMD7			Eng 4
Pilier 3. Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain	Objectifs 4. Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales	OMD1, 4, 5, 6, 7	Développement humain Crises multiples Bonne gouvernance		Eng 4
	Objectif 5. Renforcer le capital Humain et l'éducation à la citoyenneté	OMD3 OMD2			
	Objectif 6. Renforcer la Diplomatie et la coopération au développement	OMD8			
Pilier 4. Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique	Objectif 6. Renforcer la Diplomatie et la coopération au développement	OMD8	Bonne gouvernance Capacité de production Développement humain Crises multiples Mobilisation ressources	Objectif 1	Eng 3, 6

Pour la période 2017-2020, la mise en œuvre du PAI en République Démocratique du Congo, entend s'inscrire dans le cadre du plan national stratégique de développement (PNSD) en cours d'élaboration, qui servira d'outil d'opérationnalisation de la Vision de la Révolution de la Modernité dont les sept idées-force reposent sur l'ambition de faire accéder le pays : (i) au rang de pays intermédiaire à l'horizon 2020 ; (ii) au rang de pays émergent à l'horizon 2030 ; et (iii) au rang de pays développé à l'horizon 2050. Comme on peut le constater, la marche de la RDC à l'horizon 2020 coïncide avec l'objectif du Programme d'Action d'Istanbul 2011-2020 visant à faire sortir ces pays de la catégorie des pays les moins avancés.

L'expérience du dispositif DSRP en RDC laisse donc des acquis, notamment aux niveaux de l'implication nationale, du développement des capacités de mise en œuvre et de suivi des programmes ainsi que de la décentralisation du processus aux niveaux sectoriel et provincial. Toutefois, des points à améliorer persistent, notamment : (i) l'appropriation nationale, (ii) l'harmonisation du corpus programmatique par l'articulation et la distinction nette de la vision, du plan et des instruments de pilotage (programmes, projets, PAP, matrice, etc.), et (iii) la coordination des appuis techniques et financiers des différents partenaires au développement.

Chapitre II

Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du programme d'Istanbul pour la décennie 2011-2020

2.1. Capacité de production

Pour consolider la croissance, le gouvernement s'est proposé de relancer et/ou de développer des secteurs économiques clés (agriculture, énergie électrique, mines, hydrocarbures et gaz naturel, télécommunications et nouvelles technologies de l'information, forêt, environnement et tourisme) et de reformer en vue d'améliorer leur contribution à la formation du PIB et à la création d'emplois et de revenus.

La mise en œuvre des réformes ambitieuses ont contribué à la stabilité macroéconomique et la relance de la croissance ayant atteint un niveau moyen annuel de 7% par an. Ce niveau historique, supérieur à la moyenne des pays de l'Afrique sub-saharienne, place le pays parmi les pionniers et les plus performants au monde en termes de croissance et contribuera significativement à accélérer le rattrapage pour accession au rang des pays à revenu intermédiaire.

Figure 2. Taux de croissance annuel moyen de la RDC, 1995-2014 (WDI, 2015)

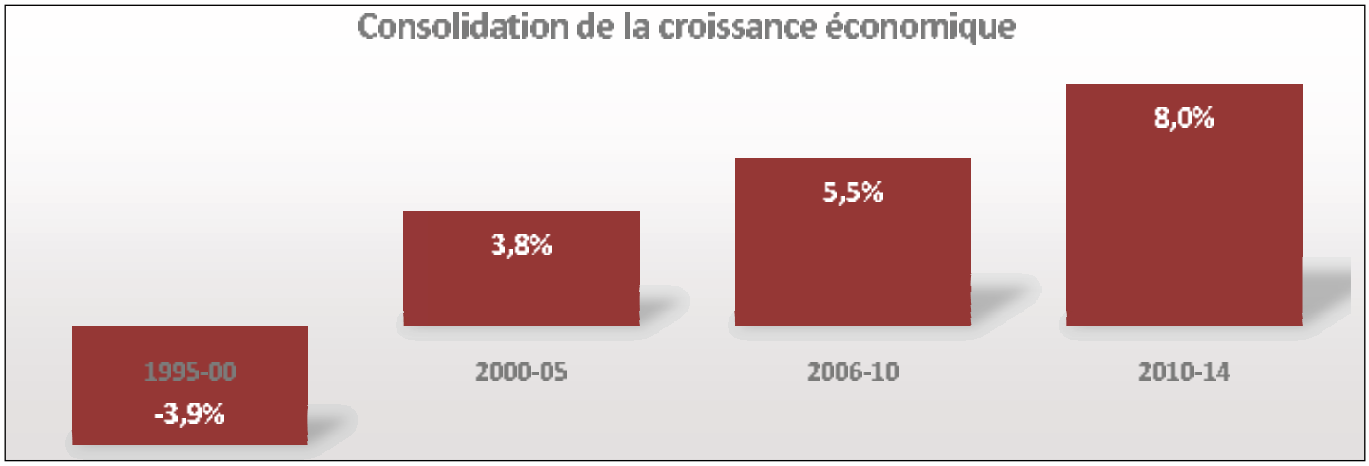

2.1.1. Mines et hydrocarbures

La RDC compte parmi les géants miniers du monde au regard de son immense et diversifié potentiel en ressources minérales (cuivre, cobalt, or, zinc, cassitérite, coltan, pétrole, gaz méthane, etc.). En 2005, on estimait le produit net du potentiel à 4,2 milliards de dollars par an. Le secteur minier qui représente près de 30% du PIB du pays, constitue le principal moteur de croissance de l'économie.

La vision du Gouvernement dans ces secteurs consiste à relancer la production pour soutenir durablement la croissance économique, l'accroissement des recettes fiscales à court terme et l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minière, pétrolière et gazières.

Mines

Pour relancer la production minière à travers les entreprises existantes et nouvelles et soutenir la croissance et l'emploi dans le cadre du Code minier promulgué en 2002, le gouvernement a : amélioré la transparence et la gouvernance dans le secteur des mines, renforcé la traçabilité, intensifié la recherche géologique et minière, organisé le cadre légal et de l'exploitation minière artisanale et renforcé les capacités institutionnelles.

En ce qui concerne le renforcement de la transparence et la gouvernance dans le secteur des mines, le gouvernement s'est engagé de faire de la bonne gouvernance et de la transparence son cheval de bataille dans la gestion de ce secteur. Pour ce faire, il a accéléré l'opérationnalisation de l'ITIE, publié tous les contrats miniers conclus, créé le guichet unique de création d'entreprises, défini les procédures de cession d'actifs détenus par les entreprises du portefeuille et amélioré la traçabilité des minerais. Dans le cadre de l'organisation du cadre légal du secteur minier, la révision du code minier a été engagée et l'exploitation minière artisanale a été structurée.

La traçabilité des minerais a été renforcée avec le strict respect du processus de Kimberley pour la vente des diamants et la mise en circulation du Certificat régional CIRGL/RDC relatif aux minerais désignés en vue d'éliminer les minerais dits « minerais de conflit » dans la chaîne d'exploitation, d'approvisionnement et de commercialisation des pays respectifs. La publication régulière de sept rapports sur les revenus dans l'industrie extractive, pour la période 2007-2015 dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE), a contribué à faire accéder le pays au statut de « pays conforme » et à lui décerner le prix d'excellence de l'ITIE international pour ses efforts et ses performances dans la lutte pour la bonne gouvernance dans le secteur. Dans ce même élan, la conférence sur la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier annuellement organisée en RDC sert de cadre de dialogue et d'échange par excellence entre les différents acteurs impliqués et contribue à la réflexion sur les conditions de la transparence et d'une gestion socialement profitable et durable des ressources naturelles du pays.

S'agissant de l'intensification de la recherche géologique et minière, le Service géologique national a été créé pour mieux intensifier les recherches et l'Inspection générale des mines a été renforcé pour lutter contre la fraude et la contrebande minière. C'est dans la poursuite de ses efforts que les capacités institutionnelles ont été renforcées avec la réorganisation du ministère des mines et la mise à niveau de ses cadres et agents.

Ces réformes ont permis la réalisation de plusieurs progrès dans ce secteur. Il s'agit notamment de l'augmentation de la production minière, de l'accroissement du poids des mines dans le PIB de 10% entre 2005 et 2015 à 25% en 2010-2015, ainsi que l'amélioration de la transparence du pays en matière de gouvernance des ressources naturelles.

Tableau 3. Evolution de la production minière de 2010 à 2015

Produit	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2010-15
Cuivre (t.m.)	497 537	499 198	619 942	922 016	1 030 129	1 039 007	**109%**
Cobalt (t.m.)	97 693	99 475	86 433	76 593	74 712	83 529	**-14%**
Zinc (t.m.)	9 223	14 758	10 572	12 114	20 617	12 602	**37%**
Diamant industriel (1000 c)	912	997,3	569,3	245,77	244,04	1505,37	**65%**
Or brut (Kilo)	174	414	4 529	6 112	23 937	31 791	**18192%**
Cassitérite (t.m.)	16 963	18 598	18 981	6 231	7 295	8 304	**-51%**
Wolframite (t.m.)	77	45	71	115	16	106	**38%**
Coltan (t.m.)	279	382,9	585,5	500	1140,4	2102	**653%**
Source : Note de conjoncture, Banque Centrale du Congo							

Toutefois, des défis importants doivent être relevés. Il s'agit notamment de : (i) la résorption du déficit en énergie et infrastructures d'évacuation des produits miniers ; la promotion des industries de transformation pour augmenter la valeur ajoutée des produits miniers marchands ; l'orientation à imprimer à la politique minière pour réaliser une gestion rationnelle des ressources minérales, une diversification des produits miniers, la transformation au pays d'un maximum des produits miniers et la récupération des sous-produits et l'amélioration de la capacité de mobilisation financière du secteur minier.

Ainsi, les actions prioritaires du gouvernement dans le secteur minier seront essentiellement axées sur l'élaboration du plan stratégique de développement du secteur minier (2016-2021) afin d'atteindre les objectifs globaux d'une amélioration du climat des affaires, d'une coexistence harmonieuse des modes d'exploitation industrielle et artisanale, de la mise en valeur du potentiel minéral de la RDC, ainsi que l'amélioration des conditions sociales et environnementales dans les zones d'exploitation minières.

Hydrocarbures

Face aux énormes potentialités insuffisamment exploités et dans l'ambition de faire de la RDC un pays pétrolier, le programme du gouvernement vise à relancer la production des hydrocarbures, du gaz naturel et des biocarburants en vue de réduire le déficit énergétique actuel et favoriser la croissance. Le pays entend augmenter sa production de 25.000 bbl/j à 225.000 bbl/j.

Figure 3. Evolution de la production pétrolière de 2010 à 2015

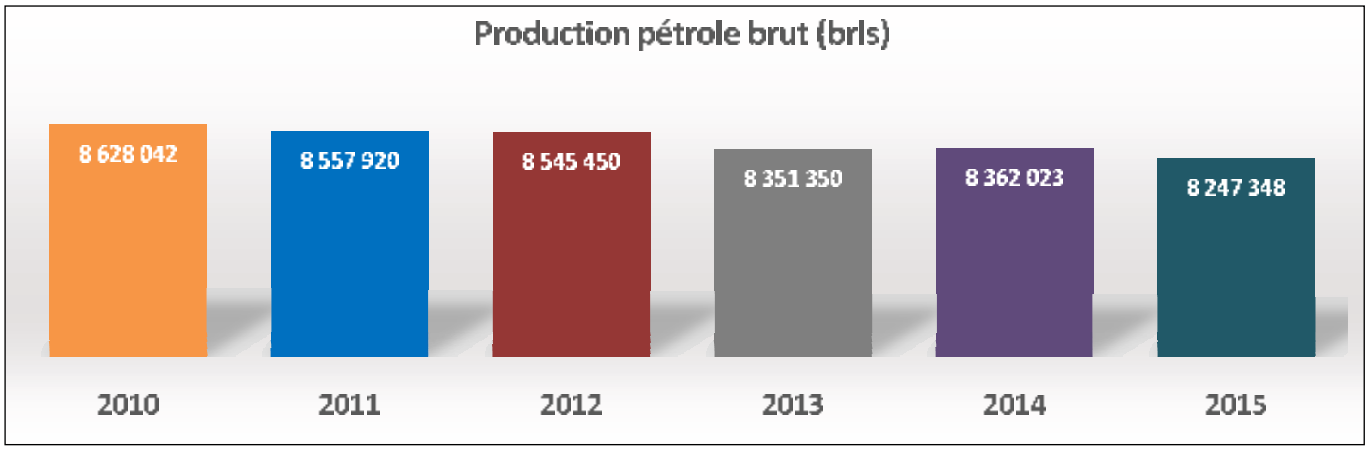

Dans cette optique, des performances ont été réalisées dans le secteur à travers les trois axes d'interventions suivants :

- le développement durable du secteur des hydrocarbures par l'amélioration de la production pétrolière par PERENCO, la division des bassins du lac Kivu en 4 blocs d'exploitation, le lancement d'un appel d'offres pour l'exploitation du gaz méthane, le dégazage du lac Kivu au niveau du golfe de Kabuno, la signature du protocole d'accord pour le dégazage du lac Kivu, la signature d'un contrat avec la société Tunisienne EPPM pour mener une étude de faisabilité en vue de la réhabilitation et la modernisation de la SOCIR ;
- l'appui de la promotion des biocarburants par l'élaboration des lois et règlements du secteur ;
- le renforcement des capacités institutionnelles par la mise à niveau des agents et cadres du Ministère.

2.1.2. Postes et télécommunications (NTIC)

Pour développer et moderniser le réseau postal et les infrastructures de télécommunication, le Gouvernement a depuis 2000 engage la réorganisation du secteur à travers notamment le : (i) renforcement du cadre réglementaire et institutionnel ; (ii) développement des réseaux et services de poste et des télécommunications ; et (iii) développement des technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, le pays a modernisé son cadre légal avec la promulgation de la Loi n°012/2002 sur la Poste, la Loi-cadre n°013/2002 sur les Télécommunications et la Loi n°014/2002 créant l'Autorité de Régulation pour s'adapter à l'évolution rapide du secteur. Toutefois, une deuxième reforme dudit cadre est en cours afin de combler les défaillances liées à son inadaptation à la structure du marché. De même, le pays a adopté le Document de Déclaration de la Politique Sectorielle de la Poste en 2014, pris des mesures d'application relatives à l'interconnexion, aux tarifs de communications et à la qualité de service et mis en place une structure chargée de la lutte contre la fraude sur les communications internationales entrantes.

Le développement des réseaux et services de poste et des télécommunications (la téléphonie, l'Internet, le large bande et la radiodiffusion) est en pleine effervescence et a connu un grand essor depuis les années 2000, à travers la modernisation, la réhabilitation et l'extension du réseau national. Plusieurs performances sont notées, à savoir :

- L'accroissement impressionnant du réseau de téléphonie mobile, aussi bien en nombre d'opérateurs de fournisseurs de services, d'usagers et d'emplois. Le nombre des usagers des téléphones mobiles est passé de 2001 à janvier 2013 de 158.000 à plus de 22 millions, faisant basculer le taux de pénétration de 0,3% à 25% ;
- La mise en œuvre d'un portail électronique pour la RDC et l'acquisition par l'ARPTC d'une station mobile de contrôle des fréquences ;
- La connexion du pays au câble sous-marin à fibre optique d'accès international à travers la construction du point d'atterrage de Moanda ainsi que le déploiement du réseau national à haut débit à travers la République. A ce jour, des rings métropolitains ont été construits et 3.900 km de câbles à fibre optique ont été déployés.
- La migration du pays à la technologie de Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
- L'attribution de licences de troisième génération (3G) aux opérateurs des télécommunications ;
- La réhabilitation et reconstruction des équipements notamment la réfection du bâtiment administratif de la Poste.

Les défis majeurs à relever dans le futur est d'améliorer significativement la contribution de la poste et des technologies de l'information et de la communication (TIC) au développement socio-économique du pays dans le cadre de l'Ordonnance-loi du 23 février 2013 relative à la nomenclature des actes générateurs des recettes du pouvoir central. Aussi, de relever le niveau de l'indice de développement des TIC qui reste très faible par rapport aux autres pays de la sous-région et ce, malgré le réseau très étendu à travers le pays dont dispose le secteur des NTIC.

Figure 4. Principaux indicateurs de performance du secteur des Postes et Télécommunications/TIC de 2012-2014

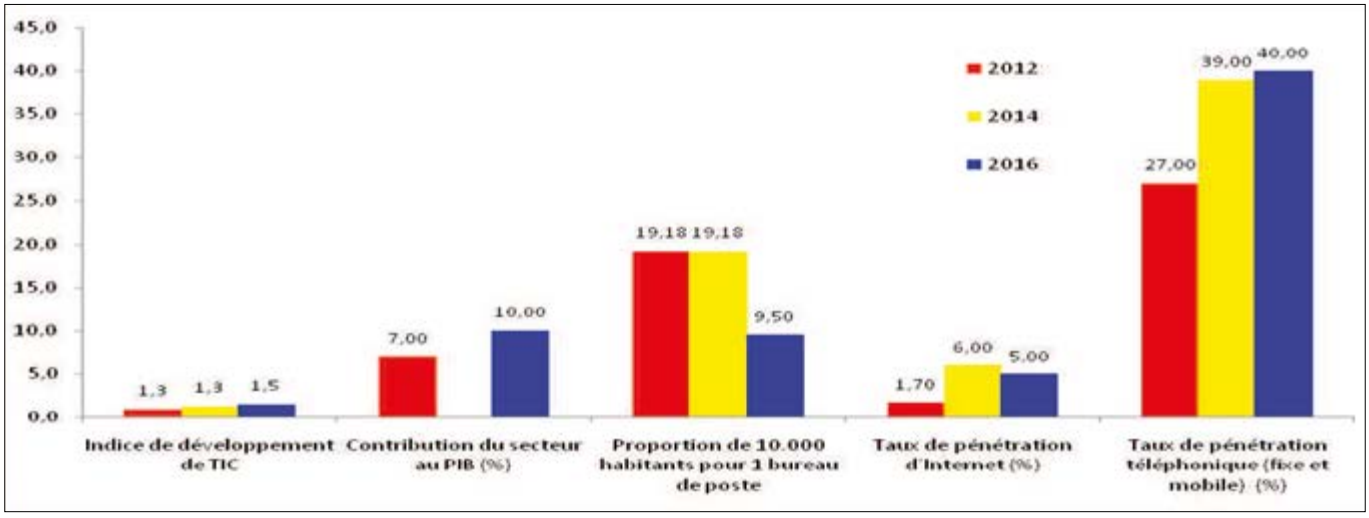

2.1.3. Energie

La RDC dispose d'un potentiel hydrique et hydroélectrique important. Considéré comme clé de voûte du développement économique et industriel du pays, la réforme du secteur de l'énergie constitue une priorité pour le gouvernement de la RDC. Pour combler le déficit énergétique, augmenter l'offre, accroitre l'accessibilité et relever le taux de desserte, le gouvernement s'est engagé d'une part, à la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures à travers tout le pays et d'autre, la restructuration des entreprises publiques du secteur, en l'occurrence la Société Nationale d'Electricité (SNEL) (et la REGIDESO pour l'eau). Suite à un vaste programme de construction et de réhabilitation de centrales, le taux national d'accès à l'électricité s'est amélioré de manière sensible entre 2012 et 2015, passant de près de 9% à 15% avec des différences notables entre zones urbaines et zones rurales.

Pour ce faire, des reformes mis en œuvre ont permis des progrès ci-après :

- l'amélioration de la desserte en énergie électrique, grâce à la construction de la 2èmeligne Inga-Kinshasa, la réhabilitation des centrales Inga 1 et 2, la réhabilitation du réseau de distribution au niveau national, (v) la construction des barrages de KAKOBOLA, de KATENDE et de ZONGO, la fourniture et la construction de la nouvelle ligne 400 kV, la construction des réseaux MT et BT ainsi le raccordement de 10.000 nouveaux abonnés à Kimbanseke.
- La modernisation du cadre réglementaire du secteur de l'énergie à travers : (i) la libéralisation du secteur de l'électricité ainsi que celui de l'eau ; (ii) la poursuite du processus de transformation des deux entreprises publiques en entreprises commerciales et (iii) la signature des contrats de performance Etat-REGIDESO et Etat-SNEL;
- Le renforcement des capacités par la mise à niveau des cadres et agents du secteur.

Tableau 4. Indicateurs de performance du secteur de l'énergie de 2011 à 2014

Indicateur	2011	2012	2013	2014
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	41	43	46	48
Taux de desserte en électricité	9,45	10	10,87	15

Dans les années à venir, le gouvernement entend opérer une augmentation significative des capacités de production et de desserte en énergie électrique. Toutefois, l'épanouissement de ce secteur passe par son financement accru à l'interne comme à l'externe et la vulgarisation de la loi relative à l'énergie et celle de ses mesures d'application.

2.1.4. Infrastructures

Pour assurer le désenclavement et connecter l'immense pays, le gouvernement entend aménager et construire les infrastructures de base de bonnes qualités et promouvoir un système de transport multimodal susceptible d'améliorer l'interconnexion des transports terrestre, fluvial, ferroviaire et aériens et de soutenir l'intégration économique du pays. Les reformes et actions réalisées dans ce secteur ont permis des progrès substantiels ayant contribué à accroitre l'offre de transport et la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, réduire les coûts de transaction et soutenir la croissance et enfin, de garantir la sécurité nationale.

En ce qui concerne les routes : la modernisation et la réhabilitation des routes praticables qui sont passées de 4500 km en 2006 à 23.000 km en 2015; le désenclavement des villes, entités et provinces dont le taux est passé de 13% en 2006 à 50% en 2015 ; l'asphaltage de plus 90 km par an contre 20 km avant 201 ; la construction de l'usine d'émulsions des bitumes par la SOCIR ; l'amélioration du transport urbain avec la création de la Société de Transport du Congo (TRANSCO) et le projet innovant « Esprit de Vie », etc.

S'agissant du transport fluvial et maritime : la réhabilitation et la remise en service du Bateau Kokolo et Gungu pour améliorer le transport des passagers et l'évacuation des produits agricoles vers les grands centres de consommation, la remotorisation de deux pousseurs de la SNCC à Kindu, le balisage des rivières Kasaï et ses affluents Kwilu et Kwango ; ainsi que le dragage du bief maritime.

Dans le domaine de transport ferroviaire : la remise en état des équipements de la SNCC et de la SCTP, l'acquisition de 38 nouvelles locomotives et voitures voyageurs pour la SNCC, la réhabilitation du chemin de fer Kinshasa-Matadi et le démarrage du processus de la mise en concession des ports du bief maritime et inferieur, la construction d'une usine de fabrication des traverses ;

Pour ce qui est du transport aérien : la réhabilitation et modernisation de plusieurs aéroports (Ndjili, Kindu, Loano, Boma, Goma), la construction de nouvelles tours de contrôle à Kinshasa et à Lubumbashi ; la réhabilitation de l'aéroport et la reprise des vols internationaux à Goma ; la construction de l'aérogare modulaire à l'aéroport international de Ndjili ; la création de la compagnie « Congo-Airways » et l'acquisition de ses avions.

Tableau 5. Performances du secteur des transports en 2012-2014

(a). Performances 2012-2015 et Cibles 2016		Niveau 2011	Performances à 2012-2015			Cibles 2016
Objectifs	Indicateurs	2011	2014	Variation (2011)-(2014)	Variation moyenne annuelle	2016
Développer un système de transport intégré et multimodal capable de relier tous les pôles économiques du pays	Part des services de transport dans les services commerciaux d'exportation [%]	35,1%	66,5%	31,4%	10,5%	70,2%
	Part des services de transport dans les services commerciaux d'importation [%]	53,6%	59,9%	6,3%	2,1%	64,1%
Développer le transport routier et urbain	Densité surfacique du réseau bitumé [km/100 km2]	0,131	0,149	0,018	0,006	0,162
Développer le transport ferroviaire	Volume de marchandises transportées par rails [mios de tonnes.km]	158	190	32	11	220
Développer le transport par voies d'eau	Coût à l'importation [US$/container]	3 740	4 290	550	183	4 657
Développer le transport aérien	Nombre de passagers transportés par air [nbre]	252 408	280 000	27 592	9 197	470 000
Renforcer les capacités institutionnelles du Ministère	Nombre d'agents et cadres annuellement formés	400	5 956	5 556	1 852	6 382

Cependant compte tenu de l'immensité du pays, du faible dotation et maillage en infrastructures économiques et de transport, de nombreux défis de désenclavement persistent encore et devront être relevé pour assurer l'émergence du pays. Dans cette perspective, le gouvernement devra accélérer : (i) la réhabilitation et la gestion du réseau routier d'intérêt général, des voiries urbaines et de desserte agricole ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le secteur, (iii) la gestion des parcs automobile et immobilier publics, (iv) l'amélioration de la gouvernance de l'Administration publique et celle des sociétés commerciales et (vi) la mise sur pied d'un plan directeur des transports.

2.1.5. Science, technologie et innovation

Au cours de la période 2011-2015, la stratégie du Gouvernement a consisté à susciter le goût des sciences, de promouvoir les savoirs et le savoir-faire congolais dans les domaines techniques et scientifiques dans le but est de faire de la recherche scientifique et technologique un outil de développement durable de la RDC.

Pour ce faire, le gouvernement a procédé à :

- La revitalisation et promotion de la science, la technologie et l'innovation par l'élaboration des documents de politique de la recherche scientifique et du plan d'actions stratégiques ;
- l'amélioration des ressources financière de la recherche scientifique par l'accroissement constant de la part du budget qui est passée de 0,38% en 2012 à 0,41% en 2015;
- l'élaboration du plan d'action national de lutte en cas d'incidents Chimiques, Bactériologiques, Radiologiques et Nucléaires (CBRN) ;
- la relance de la recherche agricole et forestière à travers la redynamisation de l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agricoles, l'acquisition des équipements agro-pastoraux pour les stations de l'INERA Bambesa et Bongabo, la mise au point des matériels végétaux ; l'acquisition des équipements scientifiques et techniques pour le laboratoire du Département de Géochimie (Spectromètre à UV) ;
- la réhabilitation et acquisition des équipements scientifiques et techniques des centres de recherches nucléaires (CREN-K) et Minéralogique (CRGM) ;
- la mise en place d'un prix de l'innovation industriel promouvoir des initiatives en matière de création d'industries à travers le payset l'organisation des forums et semaines de l'innovation.

2.1.6. Développement du secteur privé

Le secteur privé congolais a un fort potentiel pour contribuer à la consolidation de la croissance en RDC. Depuis 2009, le gouvernement poursuit les reformes liées à la promotion du secteur privé, considéré comme moteur de son économie et développement durable en raison de sa capacité de créer des richesses, d'emplois et des recettes publiques.

A cette fin, plusieurs réformes visant l'amélioration et l'assainissement du climat des affaires ont été mise en œuvre afin de promouvoir les investissements efficaces, d'attirer les investisseurs étrangers et d'accroitre productivité. Il s'agit notamment de :

- la mise en place un cadre légal et réglementaire sur le Partenariat Public-Privé. Cette loi vise la mobilisation des fonds importants pour favoriser l'exécution du vaste programme de reconstruction et de développement destiné à doter le pays d'infrastructures de base en vue d'améliorer le bien-être social de la population
- l'adhésion du pays à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires (OHADA) et la signature de la « Charte des PME et de l'artisanat en RDC » ;
- l'accélération de la mise en application des nouvelles lois (code minier, code forestier et code d'investissement, code du travail, etc.) ;
- la promotion de l'inclusion financière pour faciliter l'accès des populations aux services financiers et accroitre l'épargne.

En effet, reconnaissent le rôle important que peut jouer le secteur des services financiers dans la croissance globale de l'économie et du secteur privé, le gouvernement, avec l'appui de UNCDF et du PNUD, s'est engagé dans la promotion de l'inclusion financière dans le pays, gage de l'amélioration du niveau de vie des congolais. Afin de renforcer la viabilité et la pérennisation des institutions financières qui évoluent dans un environnement difficile le gouvernement a réalisé l'enquête FinScope en RDC dans le cadre de l'initiative multi-pays Making Access Possible (MAP), qui est un cadre de diagnostic et de programmation pour soutenir l'expansion de l'accès aux services financiers à tous.

Avec l'accélération des reformes en matière de climat des affaires, le pays a progressé sur le classement Doing Businnes de la Banque mondiale et se positionne parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde sur les 189 pays évalués. Le rapport a relevé des progrès dans en matière de création d'entreprise, d'octroi de permis de construire, du raccordement à l'électricité, de l'accès au crédit, du commerce transfrontalier et du paiement des taxes et impôts avec la réduction de 40 à 35% du taux d'imposition sur les bénéfices et profits des sociétés ainsi que la simplification de la procédure de déclaration et de paiement d'impôts. A ces six indicateurs, s'ajoute également, la protection des investisseurs minoritaires.

Néanmoins, il sied de relever que les efforts d'assainissement doivent être poursuivis afin de relever les nombreuses contraintes qui continuent à entraver le développement du secteur prive en RDC, notamment : la réglementation, la fiscalité, la manque des infrastructures, la pratique de la corruption et l'accès au financement, le cadre des PPP précisant la répartition des rôles entre l'Etat et les investisseurs privés, l'élaboration du Plan Directeur des Investissement, le répertoire des entreprises, etc.

2.2. Agriculture et sécurité alimentaire

Fort de son potentiel, la République Démocratique du Congo est le grenier et une puissance agricole mondiale en devenir. Il regorge 80 millions d'hectares des terres arables, 4 millions d'hectares de terres irriguées et de nombreuses cours d'eau comportant d'importantes ressources halieutiques. Le secteur agricole congolais dispose d'une grande capacité de création d'emplois, d'accroissement des revenus et d'amélioration du cadre de la vie.

Pour éliminer l'extrême pauvreté et réduire la proportion des personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition, le gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la contribution à la croissance économique ; (ii) restaurer la sécurité alimentaire du pays ; (iii) réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ; (iv) accroitre la production des produits vivriers et pérennes ;(v) Améliorer la valeur ajoutée de la production agricole. Tout en s'appuyant sur le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) élaboré depuis 2012, les interventions sont menées autour de quatre axes stratégiques suivant : (i) la gestion administrative et stratégique ; (ii) le développement des filières végétales ; (iii) le développement des filières animales ; (iv) le développement des filières halieutiques.
Les principales actions de relance du secteur agricole et rural portent sur la réhabilitation des infrastructures routières, la réalisation des campagnes agricoles en cultures vivrières, la mobilisation de l'investissement conséquent public et privé à travers les programmes « Pôles de croissance », « Parcs agro-industriels » et la relance du Domaine Agro-industriel de la Nsele (DAIPN). Aussi, plusieurs programmes et projets ont été initiés et exécutés. Il s'agit notamment des programmes « Pôles de croissance », « Parcs agro-industriels » et la relance du Domaine Agro-industriel de la Nsele (DAIPN) pour développer le secteur agricole et créer des emplois dans le milieu rural et périurbain ; du projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole (PARRSA), du projet d'appui au développement des infrastructures rurales (PADIR), du projet d'appui au développement de l'Agroforesterie (PADA), du programme intégré de réhabilitation de l'agriculture au Maniema (PIRAM), du Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement (PADA).

Tableau 6. RDC, Evolution des indicateurs de résultats du secteur agricole entre 2012 et 2014

Actions/ Mesures prioritaires	Indicateurs	Exécuté/ Prévu	Exécuté/ Prévu	Exécuté/ Prévu
Mission : Assurer la sécurité alimentaire de la population et réduire la pauvreté		2012	2013	2014
Programme 1. Améliorer la production végétale	**Taux de croissance de la production végétale**	**60%**	**56%**	**49%**
1.1. Augmentation et diversification de la production végétale	Nombre des cultures	58%	67%	49%
1.2. Appui à la production agricole	Nombre d'appui	72%	48%	53%
1.3. Accompagnement des producteurs	Nombre des producteurs	50%	54%	55%
Programme 2: Accroitre la production animale		**51%**	**32%**	**55%**
1.1. Appui a la production et a la commercialisation des produits d'origine animale	Nombre des produits	76%	61 %	65%
1.2. Accompagnement des éleveurs	Nombre d'éleveurs	50%	26 %	25 %
Programme 3: Accroitre la production halieutique		**44%**	**29%**	**51%**
3.1. Appui à la production et à la conservation des produits halieutiques	Nombre des produits halieutiques	28%	40%	46%
3.2. Accompagnement des pêcheurs	Nombre des pêcheurs	69%	14%	58%

Les efforts consentis par le gouvernement pour la relance du secteur ont contribué au relèvement des activités agricoles avec l'agrandissement de 20.000 hectares des terres arables; l'augmentation de l'exploitation agricole moderne passée de 15 à 50%, l'accroissement du taux de croissance du secteur agricole de 3,2% ; l'amélioration des valeurs ajoutées de la production agricole de 20,9 à 25% ; ainsi que la réduction de l'indice de la pauvreté alimentaire de 71% à 35,7%.

Ces performances ont occasionné l'augmentation de la contribution du secteur agricole au PIB qui a atteint environ 40% l'an et la contribution dans la croissance qui est passée de 0,1 point avant 2005 à plus de 0,7 point en 2015. L'accroissement continu de la production agricole permet ainsi d'augmenter les revenus des agriculteurs et d'améliorer la nutrition de la population. Le taux de croissance du secteur agricole a été en moyenne de 3,9% entre 2010 et 2014.

Les données disponibles sur la production agricole pour 2014 montrent une augmentation de la production de café, d'huile de palme et de farine de blé de respectivement 25,7%, 37% et 0,8%. Le secteur agricole continue d'être le premier employeur du pays, selon l'analyse de l'enquête 1-2-3 de l'Institut national des statistiques (INS), avec 71,7% de la population active travaillant dans l'agriculture, dont la majorité (59,7%) dans des activités informelles (INS, 2014). L'implantation des parcs agro-industriels dont le premier parc agro-industriel de Bukanga Lonzo et la relance du Domaine Agro-industriel Présidentiel de la Nsele (DAIPN) contribueront à réduire la dépendance alimentaire dont le pays est structurellement importateur et garantir la sécurité alimentaire dans le pays.

Tableau 7. RDC, Performances du secteur agricole entre 2012 et 2014

Performances 2012-2015		***Réalisation***	***Performances 2012-2015***
Objectifs	***Indicateurs***	***2011***	***2015***
Développement des filières végétales	Surface totale des terres arables (En ha)	80 000	80 000
Accroissement *de la production agricole*	Part de la Production agricole d'exploitation moderne (%)	15%	25%
	Taux de croissance du secteur agricole(%)		3%
	Valeur ajoutée du secteur agricole	20,90%	20,90%
	Machinerie agricole (100 kilomètres carrés de terre arable)	45 174	45 174
Développement des filières végétales, agricoles et halieutiques	Indice de la pauvreté alimentaire	71%	40%

Malgré les progrès considérables réalisés, il convient toutefois de relever que l'agriculture de subsistance et la consommation à la ferme continuent de prévaloir. L'utilisation des méthodes de production traditionnelles ainsi que l'enclavement persistant de grandes zones du pays constituent en effet des obstacles à la circulation et au commerce intérieur des produits agricoles. Ces grands défis méritent d'être relevés afin de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et la proportion des personnes souffrant de la faim, à travers des actions ci-après : (i) sécuriser et moderniser les systèmes de production agricole pour une productivité durable des filières agricoles ; (ii) vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et (iii) mobiliser des investissements importants (publics et privés) pour permettre un financement consistant du secteur de l'agriculture.

2.3. Commerce

La politique commerciale de la RDC vise à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux. Pour se faire, des programmes ont été mis en place en matière de renforcement du cadre institutionnel, de suivi de la réglementation commerciale et de l'appui aux activités commerciales.

Pour renforcer le cadre institutionnel, le Cadre Intégré Renforcé pour le commerce extérieur a été mis en place, l'Etude Diagnostic sur l'Intégration du Commerce (EDIC) a été réalisée, le Document de la

Stratégie commerciale a été validé, le document de politique et de stratégie industrielles (DPSI) a été adopté et une nouvelle règlementation du change qui consacre la primauté de la monnaie nationale a été promulguée afin de s'adapter aux mutations de l'environnement national, régional et international. De même, le pays se prépare en vue de l'adoption d'une loi sur la normalisation et la métrologie dans plusieurs domaines et la diversification économique avec un important volet consacré à l'agriculture conformément au Plan national d'investissement agricole (PNIA 2013-2020).

Pour assurer la sécurité juridique des investissements, la RDC a adhéré au Traité relatif à l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 2010 et ratifié la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères de 1958, par la loi n° 13/023 du 26 juin 2013. Des tribunaux de commerce ont été construit et installé sur l'étendue du territoire, trois tribunaux du travail à Kinshasa (Matete, Gombe, Lubumbashi) et les nouveaux offices notariaux ont été créé et opérationnalisé et les capacités des formateurs et experts nationaux et renforcé dans le cadre du plan de redynamisation mis en œuvre dans le contexte de l'adhésion à l'OHADA.

Le Guichet unique de création d'entreprises chargé de centraliser les formalités liée à la création d'entreprises en RDC créé a permis une réduction significative des délais y afférents, passé de 133 jours en 2010 à 11 jours en 2015 (Doing Business 2016) et le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) opérationnalisé sert de plateforme électronique d'accomplissement des formalités liées aux opérations du commerce extérieur. Le marché national des assurances a été libéralisé par la promulgation du nouveau Code des assurances et l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA) prévue pour réguler est en cour de mise en place. Le tarif douanier a été modifié, en application du traité du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour accroitre la participation du pays à la zone de libre-échange. Et lui permettre d'accorder et de recevoir des préférences commerciales aux pays membres de cet espace.

En matière de facilitation des échanges, le pays a ouvert la procédure interne de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et s'attèle à la finaliser dans les meilleurs délais. La procédure pour sa notification à l'OMC est en cours et le gouvernement s'emploie à accélérer sa mise en œuvre. Dans ce même élan, le Forum National de Développement et de Politique commerciale (FNDPC) a été redynamisé avec la restructuration du comité national et l'élargissement de ses missions à l'examen des politiques commerciales (EPC). Par ailleurs, la RDC est aussi signataire du Traité de Charm-el-Cheikh (Égypte) du 10 juin 2015, en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange entre vingt-six pays de l'Afrique australe et orientale. Cette Zone tripartite de libre-échange (Tripartite Free Trade Area - TFTA), regroupera le COMESA, l'EAC et la SADC. A cet égard, cette initiative ainsi que le projet plus large de Zone de libre-échange continentale (ZLEC) projetée par l'Union africaine (UA) en 2017, contribueront à la rationalisation de facto de la multi-appartenance de la RDC aux zones d'intégration économique régionale.

Pour assainir l'environnement socio-économique, le Gouvernement a procédé à la suppression des perceptions illégales aux frontières, mis en place un programme d'informatisation des services et bureaux des douanes par la migration du SYDONIA++ à SYDONIA world, renforcé le contrôle des produits destinés au marché national ou à l'exportation, augmenté et équipé le nombre de ses laboratoires d'analyses, améliorer la transparence de son système d'information économique et commercial par la publication des références des mesures prises sur les sites internet et la création des bureaux d'informations commerciales (BIC) aux frontières de l'espace COMESA.

Quant aux indicateurs de performance, après la forte chute due à l'effondrement de cours des matières premières en 2009, on peut observer au niveau de la balance commerciale que les volumes des échanges de biens sont repartis à la hausse, avec des progressions significatives à la fois des exportations et des

importations, respectivement de 94,0% et 62,5% en 2010. La valeur des échanges globaux a ainsi continué de croitre entre 2010-14, dégageant régulièrement des excédents dont le plus élevé a été enregistré en 2013 +739,9 milliards CDF. Les trois premiers partenaires commerciaux de la RDC au cours de la période 2010-15 ont été la Chine, l'Afrique du Sud et l'Union européenne.

Tableau 8. Evolution du commerce de 2003 à 2013 pour la RD Congo et ses voisins

Average annual % growth 2003-2013						2000 = 100
SELECTION	**COUNTRY**	**Export volume**	**Import volume**	**Export value**	**Import value**	**Net barter terms of trade index**
1	Zambia	12,50	12,60	25,60	19,00	5,70
2	Rwanda	11,40	21,50	25,30	27,80	6,90
3	Uganda	8,20	10,10	16,60	16,30	2,10
4	**Congo, Dem, Rep,**	**7,10**	**8,40**	**16,60**	**14,30**	**3,20**
5	Angola	7	12,8	20,5	17,3	8,2
6	South Africa	5,40	6,00	10,50	11,10	0,00
7	Tanzania	5,40	12,30	17,00	19,30	4,40
8	Kenya	2,50	8,70	9,70	16,10	0,30
9	Congo, Rep,	1,20	16,10	14,20	22,20	7,20
10	Burundi	0,90	11,10	12,10	17,40	5,00
11	Central African Republic	-1,40	0,50	2,40	8,90	-4,10

Source : World Development Indicators, Banque Mondiale

La République démocratique du Congo occupe, que ce soit à l'import/export ou en volume/valeur, la 4ème place par rapport à ses voisins avec en termes de croissance du commerce (index synthétique du commerce), après le Zambie, le Rwanda et l'Uganda. Les exportations ont connu une augmentation bien que les volumes soient faibles. Sur la période 2010-2014, la valeur des exportations des biens a enregistré une hausse de de près de 50% tirées par les exportations des produits miniers et hydrocarbures (44%), les produits agricoles (404%) et les produits industriels (28773%).

Tableau 9. Répartition des recettes d'exportation de marchandises par groupe des produits (en milliards de CDF) de 2010 à 2014

Groupe de produits	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010-2014
Produits miniers et hydrocarbures	7 550,45	8 583,09	7 927,15	10 356,80	10 886,54	**44%**
Produits agricoles	100, 55	97,26	84,07	216,05	506,60	**404%**
Produits industriels	28,72	28 498,9	27 106,8	107 254,3	8 292,2	**28773%**
Total	**7 679,71**	**8 708,85**	**8 058,32**	**10 680,12**	**11 401,43**	**48%**

En dépit de nombreuses réformes opérées et actions menées en RDC, la mise en œuvre optimale se bute aux nombreux obstacles qui ne favorisent pas l'atteinte des objectifs de la quatrième conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, tenue en 2011, à Istanbul(Turquie). Ce qui nécessite, de la part du Gouvernement et de toutes les forces vives de la nation, une conjugaison des efforts pour assainir l'environnement socio-économique et favoriser l'augmentation de la production des biens et services, améliorer le rendement au travail de manière à promouvoir le développement socio-économique et extraire la population de la pauvreté.

D'où les actions prioritaires ci-après du Gouvernement : (i) parachever le processus en cours de création et de mise en place d'un Comité National de Notification afin d'améliorer les niveaux de notification à l'OMC, principalement dans les domaines prioritaires identifiés, à savoir, les mesures SPS et OTC, l'agriculture et les statistiques douanières; (ii) renforcer sa coopération économique et commerciale avec ses partenaires régionaux (COMESA, SADC, etc.) ; renforcer le cadre juridique avec l'adoption de la loi sur la concurrence, la protection du consommateur, le petit commerce et le commerce électronique; (iv) établir de nouveaux protocoles d'accord bilatéraux avec des partenaires commerciaux en Afrique et à l'international ; renforcer le cadre financier d'appui au développement des entreprises par la création d'un Fonds national d'investissement, la transformation du Fonds de Promotion Industrielle (FPI) en banque d'investissement, la recapitalisation de la Caisse générale d'épargne du Congo (CADECO) et de la Société financière de développement (SOFIDE); créer une Autorité de protection, de régulation et de mise en œuvre de droits d'auteurs et des droits voisins et réviser la loi régissant la propriété industrielle pour se conformer aux dispositions de l'Accord ADPIC.

2.4. Produits de base

La RDC dispose d'un potentiel de production et d'exportation des produits miniers, hydrocarbures et agricoles. Ces produits contribuent à plus de 80% dans les recettes d'exportation du pays et constitue une source appréciable d'entrée des devises qui consolide la position extérieur du pays et la stabilité de sa monnaie. L'exportation brute des matières premières réduit la compétitivité de ces produits, renforce la vulnérabilité, expose le pays aux fluctuations des cours du marché international en lui privant de tirer profit des bénéfices de l'intégration économique. La baisse des recettes d'exportation occasionne des déséquilibres macroéconomiques qui compromettent la consolidation de la croissance économique et du développement humain. Ainsi, le gouvernement a mis en œuvre une politique de diversification économique, afin de réduire la dépendance aux matières première et exploiter les potentialités qu'offre le marché intérieur.

Pour renforcer la résilience de l'économie nationale, maintenir une croissance durable, accroître le revenu national et réduire efficacement la pauvreté, le gouvernement a exigé la transformation industrielle locale des produits de base afin de créer des chaînes de valeur compétitives au niveau régional et mondial, conformément au nouveau code des investissements qui s'est assigné entre autre comme objectif, de favoriser les investissements dans l'agriculture et l'agro-industriel et de valoriser des ressources naturelles nationales afin d'accroître la valeur ajoutée et le volume exportable.

Dans le domaine minier et des hydrocarbures, la politique minière congolaise est essentiellement orientée vers l'exportation des matières moins élaborées, privant ainsi l'État d'une part importante des gains potentiels en termes de revenus et d'emplois. Pour maximiser les bénéfices de l'industrie minière et stimuler ainsi le développement industriel du pays, l'emploi, les compétences et le développement technologique dans les secteurs d'approvisionnement, le gouvernement entend favoriser la création d'industries capables de transformer localement les produits miniers afin de faire profiter l'économie congolaise des externalités positives générées par ce secteur en développement des connexions avec d'autres secteurs et d'améliorer la contribution indirecte du secteur minier au Produit Intérieur Brut (PIB). Ainsi, dans le cadre des efforts menés, le gouvernement avait interdit l'exportation des produits miniers brutes afin d'inciter les opérateurs miniers d'investir dans les unités de transformation et de promouvoir la sous-traitance.

Tableau 10. Production de matières premières de base en 2015

Dénomination	Unités	2015	2014
Cuivre	Tonne	995 805	1 029 800
Cobalt	Tonne	69 328	66 915
Or	Kg	25 806	19 568
Diamant	1000 ct	17 152	16 658
Zinc	Tonne	14 193	14 584
Cassitérite	Tonne	8 827	10 756
Coltan	Tonne	992	1324
Wolframite	Tonne	44	25

Source : Chambre des Mines - **Rapport annuel 2015**

Dans le domaine agricole, cette stratégie vise à promouvoir l'agro-industrie afin de développer des chaines de valeurs à travers le renforcement des liens entre l'agriculture et les autres activités industriels ou services qui sont en amont et en aval, à travers des filières retenues, notamment : (i) les Filières industrielles tant végétales, animales que de pêche, mais aussi ; ainsi que, (ii) les Filières avec un fort potentiel de développement industriel (maïs, manioc, riz, soja). La transformation des produits agricoles assurera la promotion des exportations des produits agricoles congolais et diminuera ses importations et sa dépendance.

Pour résoudre le problème de volatilité des prix et réduire la dépendance de la RDC aux importations des produits alimentaires, la politique agricole dont le fondement légal est la Loi n°11/02 du 24 Décembre 2011, préconise la relance de la production agricole à travers les quatre principaux objectifs suivants : (i) favoriser la mise en valeur durable des potentialités et de l'espace agricole, (ii) stimuler la production, pour l'autosuffisance alimentaire, (iii) relancer les exportations, promouvoir l'industrie locale de transformation et attirer de nouvelles technologies, (iv) impliquer les populations et exploitants agricoles dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole, etc. Ainsi, le Gouvernement a adopté en mai 2013, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020). Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA, le Gouvernement a initié un programme de création, la mise en œuvre et le développement progressif d'une vingtaine de parcs agro-industriels sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares à travers le pays. Le premier parc Agro-industriel de Bukanga-Lonzo qui est entrée en production dispose d'un potentiel de production à très haute valeur ajoutée dans l'ex-province de Bandundu. Dans la même perspective, le Gouvernement a initié la construction du Marché international de Kinshasa pour garantir un meilleur écoulement des produits agricoles et d'élevage de ce parc agro-industriel.

La valeur globale des exportations des produits agricoles a augmenté de 134,5 %, se situant à 506,6 milliards de CDF, consécutivement à l'accroissement de celles du café et du caouchouc, respectivement de 384,6% et 172,7%. Cette évolution résulte, d'une part, de la hausse des quantités exportées et, d'autre part, de la stabilité des cours sur le marché international.

En effet, de 2013 à 2014, les exportations du café sont passées de 47,0 milliards de CDF à 227,8 milliards. Celles du caoutchouc ont été de 220,4 milliards en 2014 contre 80,8 milliards en 2013.

Tableau 11. Structure des exportations de 2013 – 2014 (en millions de CDF)

Produits de base	2013	2014
Café	47 008,3	227 818,3
Caoutchouc	80 833,8	220 430,5
Bois	78 532,7	42 145,4
Autres	9 680,2	16 204,5
Total	**216 055,0**	**506 598,7**

Source : Banque Centrale du Congo.

Le secteur de la Forêt, a connu des fortes productions du bois de chauffage et du charbon de bois qui se sont accrues respectivement de 7,9 % et 9,9 %. Ces évolutions sont consécutives à l'accroissement de la demande de ces produits par les ménages pour pallier au décrit en fourniture de l'énergie électrique. De même, l'indice d'activité de cette sous-branche s'est amélioré de 8,0 % en 2014, se situant à 128,2 points.

Pour pallier à toutes les contraintes sus-évoquées, le Gouvernement a préconisé des mesures courageuses ci-dessous :

- Réduire les droits d'entrée et la parafiscalité sur les importations de première nécessité ;
- Réglementer les tarifs des agents maritimes et de transport ;
- Créer un fonds de régulation afin de garantir la stabilité des prix des produits de grande consommation, notamment par la constitution des stocks stratégiques ;
- Mettre en œuvre un programme de relance agricole, de pêche et d'élevage afin d'augmenter la production vivrière ;
- Réhabiliter les voies de dessertes agricoles ;
- Draguer le bief maritime afin de permettre le passage des bateaux à grand tonnage ainsi que l'accélération des désengorgements du port de MATADI, passage des bateaux à grand tonnage.

2.5. Développement humain et social

Depuis 2001, le gouvernement de la RDC s'est engagé dans l'amélioration du cadre de vie et les conditions sociales de la population congolaise, notamment : (i) l'accès de la population aux services sociaux de base, et (ii) l'amélioration du niveau de revenu et de la protection sociale, ainsi que l'égalité du genre. Le domaine social a été marqué par des progrès remarquables en matière de l'éducation, de la santé, d'égalité des sexes, de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base, à savoir : l'eau, l'électricité, l'assainissement, etc.

Ces progrès sensibles sont attestés par le rapport sur le développement humain 2015 où le pays a progressé de plus de 11 places dans le classement mondial de l'indice de développement humain, passant de la 186ème place sur 187 pays en 2013 à la 176ème sur 188 pays en 2014. Les progrès sont visibles dans toutes les composantes du développement humain à savoir, l'espérance de vie, la durée attendue et moyenne de scolarisation ainsi qu'en termes de revenu national brut par habitant.

Aussi, le rapport bilan sur les OMD réalisé en 2015 a noté la baisse de l'incidence de la pauvreté qui est passée de 71,3% à 63,4% entre 2005 et 2012 et reculée dans la plupart des provinces, l'augmentation de l'accès des populations aux services de santé et de l'éducation, l'amélioration de la santé maternelle, la progression de la parité homme-femme dans tous les secteurs et une amélioration du cadre de vie des ménages en matière de desserte en électricité et eau potable, à l'assainissement et au logement.

Figure 5. Évolution du développement humain en RDC

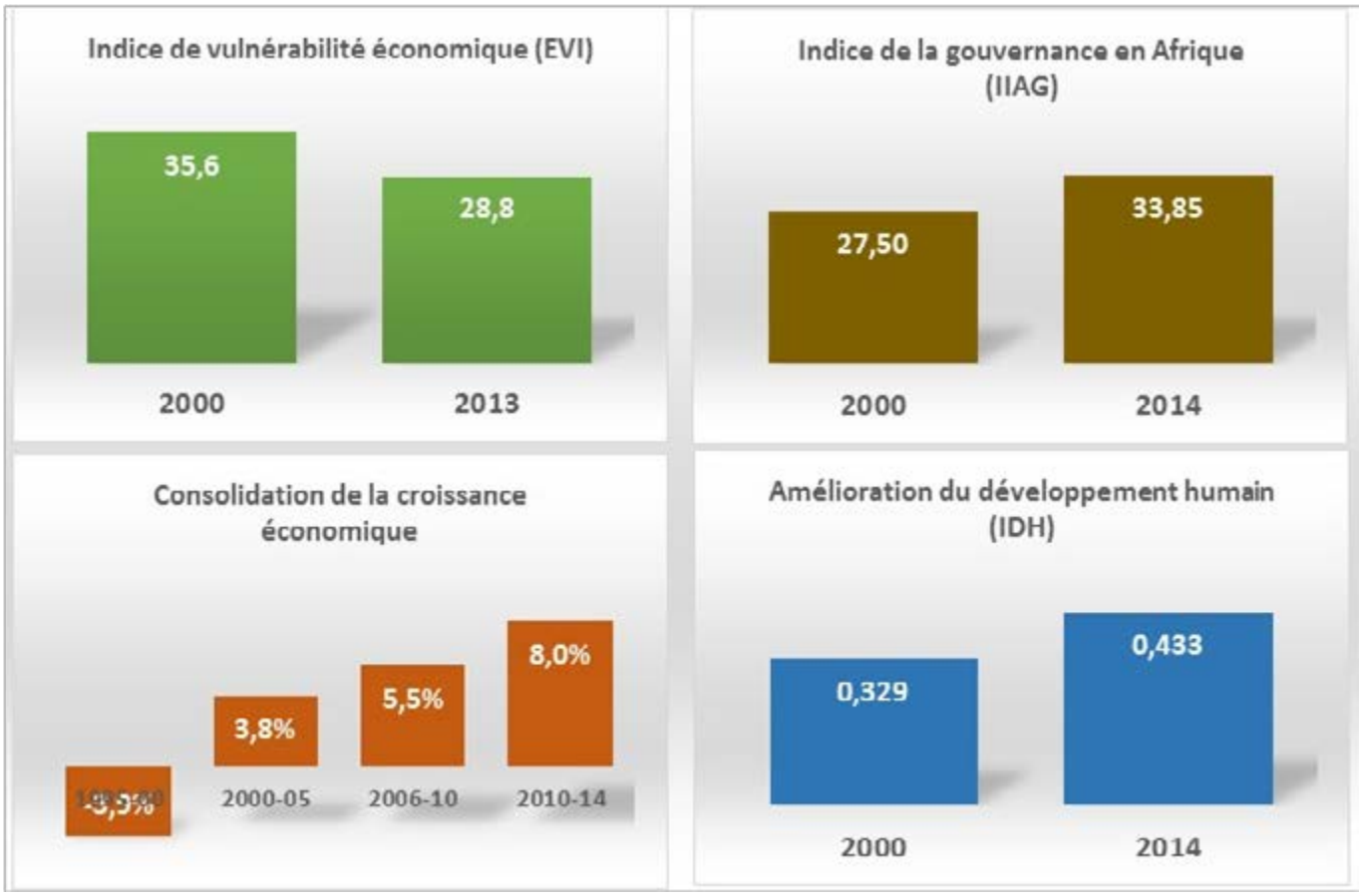

2.5.1. Education

L'objectif principal du gouvernement est de contribuer à la croissance économique du pays, à la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active en mettant en place un système de renforcement de capital humain national à travers deux axes importants suivants: (i) l'adaptation du système d'enseignement aux besoins réels du pays et des entreprises afin d'assurer une adéquation entre la formation et le monde du travail ; (ii) l'accès à l'enseignement primaire (pour tous) et secondaire.

Ainsi depuis 2010, des réformes ambitieuses ont été menées notamment l'élaboration des plans stratégiques et la gratuité de l'enseignement primaire, et plusieurs programmes et projets ont été mis en place : réhabilitation et construction des infrastructures scolaires, équipement en matériels et manuels scolaires, campagnes tous les enfants à l'école, l'accroissement du financement du secteur notamment la part du budget de l'Etat qui a atteint 16% en 2014 contre 4% en 1990. Afin de mieux coordonner ses efforts dans ce secteur, une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation pour la période 2016-2025, est en voie de finalisation par les ministères clés en charge de l'Education. Cette stratégie, qui couvre l'ensemble du secteur, prend appui sur les stratégies sous-sectorielles de l'Enseignement primaire et secondaire et initiation à la nouvelle citoyenneté, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et du Ministère des Affaires Sociales.

Tableau 12. Part du l'éducation dans le budget national 1980-2014 (en %)

	1980	1990	2000	2002	2006	2009	2011	2012	2013	2014
Part du budget total (%)	24,3	4,0	8,0	6,0	12,0	12,0	11,3	12,3	12,8	16,0

Source : Banque mondiale et Ministère du Budget

Pour assurer l'enseignement primaire pour tous, une stratégie du sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel a été adoptée en 2010 par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF) et constitue le cadre de référence de ce sous-secteur afin réaliser l'objectif de scolarisation universelle à travers les trois domaines stratégiques ci-après : (i) accroitre l'accès à l'enseignement ; (ii) améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages scolaires ; et (iii) renforcer la gouvernance du secteur. Pour mettre en œuvre cette stratégie et mieux canaliser les actions et ressources mobilisées, le plan de développement du secteur de l'éducation avec son Plan Intérimaire de l'Education 2012-2015 (PIE) a été mis en place. . L'action phare du PIE est la gratuité de l'enseignement primaire qui implique concrètement la suppression des frais scolaires directs et du paiement des frais de fonctionnement aux écoles primaires et aux bureaux gestionnaires. Mise en application de façon progressive depuis septembre 2010, cette mesure est effective pour les cinq premières années du primaire sur l'ensemble du pays à l'exception des villes de Kinshasa et de Lubumbashi.

En vue d'accroitre l'offre de l'enseignement technique et professionnel qui est insuffisamment développée à travers le pays, le gouvernement a engagé une réforme profonde du système d'ETP afin de remettre à niveau le dispositif, réadapter ses programmes, assurer une formation adéquate du personnel enseignant et non-enseignant aux méthodes innovantes et participatives d'apprentissage et à l'approche par compétences, et améliorer sa correspondance avec les réalités socioéconomiques locales par le développement de référentiels de compétences fondés sur des études du marché du travail pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

La politique de l'enseignement supérieur et universitaire (ESU) en RDC se fonde sur la nécessité de faire jouer à l'éducation supérieure un rôle capital dans le développement économique et social, intégré et durable du pays en prenant soin de former des hommes et des femmes compétents, innovateurs, autonomes et libres exaltant les vertus de l'excellence imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, culturelles et civiques pour l'éclosion d'une nouvelle société plus prospère, davantage solidaire et éprise de paix. Toutefois, les contraintes majeures relevées dans le plan stratégique 2012-2016 s'articulent autour des points ci-après qui ont fait l'objet de programmes spécifiques : (i) la Gouvernance, (ii) la Qualité, l'Efficacité et la Formation-Emploi, (iii) les Ressources humaines et le sous-développement de la recherche, (iv) l'Etat des infrastructures et d'équipements et (v) le Financement de l'Etat.

La mise en œuvre de ces réformes a contribué à la réalisation des progrès significatifs, tels qu'illustré dans le tableau ci-après. Les principaux indicateurs analysés se sont globalement bien comportés en se situant au-delà de la moyenne africaine. Les effets directs de cette politique ont permis de réaliser les progrès suivants :

- Le niveau élevé de la population scolarisée, soit 62,7% des personnes ont déjà fait des études et cette proportion atteint 80,2% chez les 6 ans et plus (âge théorique d'entrée à l'école primaire).

Tableau 13. Indicateurs sur l'éducation en RDC

Indicateur	Kinshasa	Autres urbains	Milieu Urbain	Milieu rural	RDC
Taux de fréquentation (6 ans et+)	95,1	88,1	91,8	92,2	80,2
Taux d'alphabétisation (15 ans et +)	93,8	85,1	89,0	62,1	73,1
Nombre d'année d'études (15 ans et +)	10,2	8,2	8,9	4,8	6,5
Nombre d'années d'études (25 ans et +)	10,5	9,0	4,8	6,2	6,0
Taux net de scolarisation primaire	78,6	78,8	78,8	62,7	68,6
Taux net de scolarisation secondaire	59,1	47,4	50,8	26,6	36,7
Taux brut de scolarisation primaire	109,2	118,3	115,9	107,4	110,5
Ensemble	**87,9**	**85,7**	**85,5**	**54,0**	**67,5**

- Le taux d'alphabétisation (savoir lire et écrire) relativement élevé (73,1%) et le nombre moyen d'années d'études réussies est inférieur à sept (6,5 ans).
- le taux net de scolarisation primaire est de 68,6 %, laissant supposer des entrées tardives et des redoublements massifs. Quant au taux net de scolarisation au secondaire, il concerne à peine plus qu'un tiers de la classe d'âge 12-17 ans (36,7%). Sur tous les indicateurs de scolarité, les urbains sont systématiquement mieux lotis que les ruraux, et ce d'autant plus qu'on avance dans le cycle d'étude.
- L'enseignement préscolaire a évolué de manière significative avec un accroissement de près de 16% entre 2011 et 2013 dont 51,5% de filles. Toutefois les taux de scolarisation à ce niveau demeurent faibles à 4,4%.
- L'enseignement primaire quant à lui, a enregistré un accroissement de près de 14% de ses effectifs et de 8% du taux brut de scolarisation (de moins de 103% en 2011 à plus de 113% en 2013), avec une progression plus élevés chez les filles (9.7%) que pour les garçons (6,6%), même si progrès constatés au niveau national dissimulent cependant des inégalités notables entre provinces.
- la progression au niveau de l'enseignement secondaire est tout de même notable, bien que moins forte que celle de l'enseignement primaire.
- Le ratio Filles/Garçons a évolué au cours de la période sous-analyse. En effet, les efforts de sensibilisation et la promotion de gratuité de l'enseignement au niveau primaire a eu des effets subséquents sur l'augmentation de nombre de filles inscrites à l'école. Ce ratio est passé en moyenne de 0,79% entre 2001 et 2005 à 0,88% entre 2011 et 2013 avec des disparités selon le niveau de revenu des parents et l'environnement socioculturel qui accorde priorité aux garçons.

Figure 6. Progrès réalisés dans le secteur de l'éducation primaire

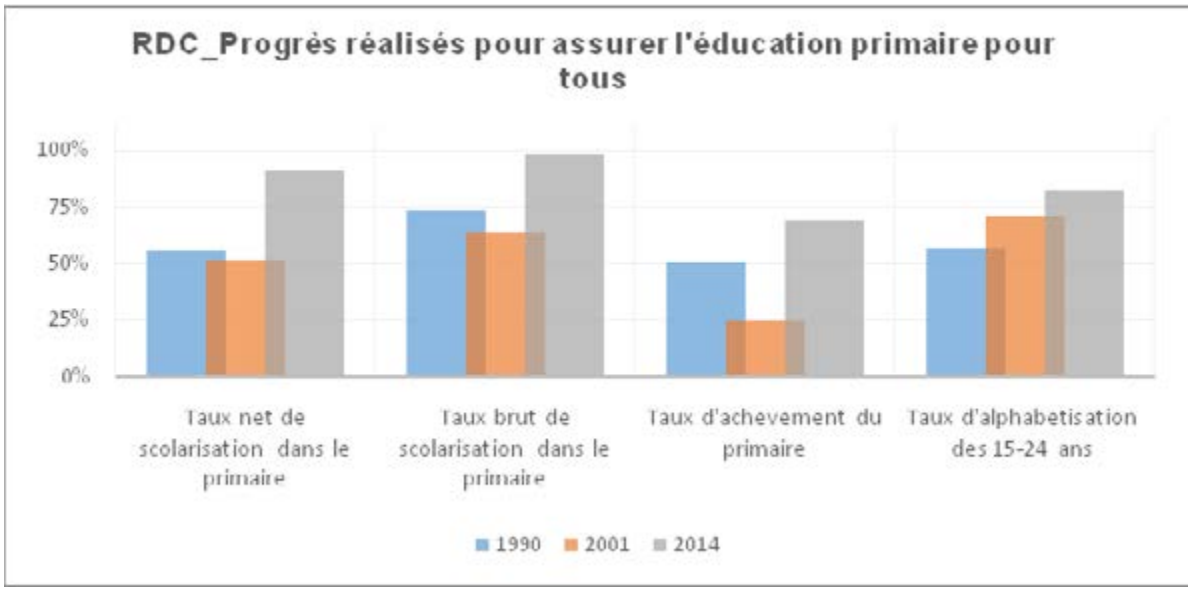

Les défis majeurs du système éducatif congolais demeurent d'accroître l'accès et l'équité, d'améliorer la qualité et la pertinence et de renforcer la gouvernance du système. La qualité, l'efficacité et l'adéquation formation-emploi du système éducatif actuel devra être amélioré.Le faible contrôle a conduit à une prolifération d'établissements non viables, ne répondant pas aux normes minimales de qualité tant en ce qui concerne la formation que la recherche. La carence en infrastructures propres, le manque d'équipements scientifiques, l'absence de fond documentaire minimum et de personnel enseignant qualifié caractérisent tous ces établissements jugés non viables. A ces défis, faut-il également ajouter les contraintes majeures rencontrées qui se résument en :

- faibles effets de la loi sur la gratuité de l'enseignement de base du fait de la non-prise en charge par l'État de tous les frais liés à la scolarité des enfants ;
- faible revenu des parents qui éprouvent des difficultés à scolariser leurs enfants à cause de la pauvreté monétaire ;
- Les pesanteurs culturelles discriminatoires à l'égard de la femme et de la fille au point que des nombreux parents préfèrent scolariser les garçons au détriment des filles, prédestinées au mariage.

2.5.2. Population et santé primaire

En matière de la santé, l'objectif fixé par le gouvernement pour la période 2012-2016 vise à améliorer l'état de santé de la population dans le contexte de lutte contre la pauvreté, à travers la redynamisation du système de santé du pays et l'offre des soins de santé primaires de qualité à toute la population, en particulier aux groupes vulnérables en vue de combattre les grandes endémies, telles que VIH/SIDA, paludisme, tuberculose, onchocercose, trypanosomiase, maladies non transmissibles. De même, compte tenu de la forte pression démographique qui constitue un défi majeur eu égard à son impact sur la santé maternelle et néonatale, la redynamisation de la planification familiale fait également partie des priorités du gouvernement. Cela, en cohérence avec la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté ainsi que le Programme d'Action du Gouvernement, et en considérant le défi de l'atteinte des OMD en 2015.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées notamment le renforcement du cadre de planification, la construction, réhabilitation et équipement des structures sanitaires, l'approvisionnement en médicaments et intrants, la relance des campagnes de sensibilisation, formation du personnel médical,

des sages-femmes et de la population, la redynamisation de vaccination surtout auprès des mères et des enfants, la prise en charge médicale surtout des PVV ; la promotion de la planification familiale ;l'appui au programme de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres grandes endémies et épidémies comme la maladie à virus Ebola, etc. ; et enfin, l'accroissement du budget du secteur de la santé. En ce qui concerne le cadre de planification du secteur, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2015 a été élaboré et exécuté de manière satisfaisante, la politique nationale et plan stratégique national de lutte contre le VIH/Sida élaboré et la loi n°08/011 portant protection des PVVIH promulguée.

La contribution du secteur à cette évolution passe par les performances enregistrées dans la mise en œuvre des différents programmes, notamment ceux relatifs à : (i) la santé de la mère, de l'enfant et du nouveau-né ; (ii) la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, et les autres grandes endémies; (iii) la lutte contre les maladies chroniques non transmissibles ; et (iv) l'hygiène environnementale, qui ont permis :

- L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui est passé de 50 ans en 2010 à 58,7 ans en 2014 ;
- La réduction des taux de mortalité infantile, infanto-juvénile, maternelle, et brut ; l'augmentation de la proportion des enfants vaccinés, l'inversion à la baisse de la tendance de l'infection au VIH/SIDA et de la prévalence de certaines maladies ;
- La promotion de la planification familiale grâce à la sensibilisation et au recours à l'utilisation des méthodes contraceptives modernes.

Figure 7. Progrès réalisés dans le secteur de la santé

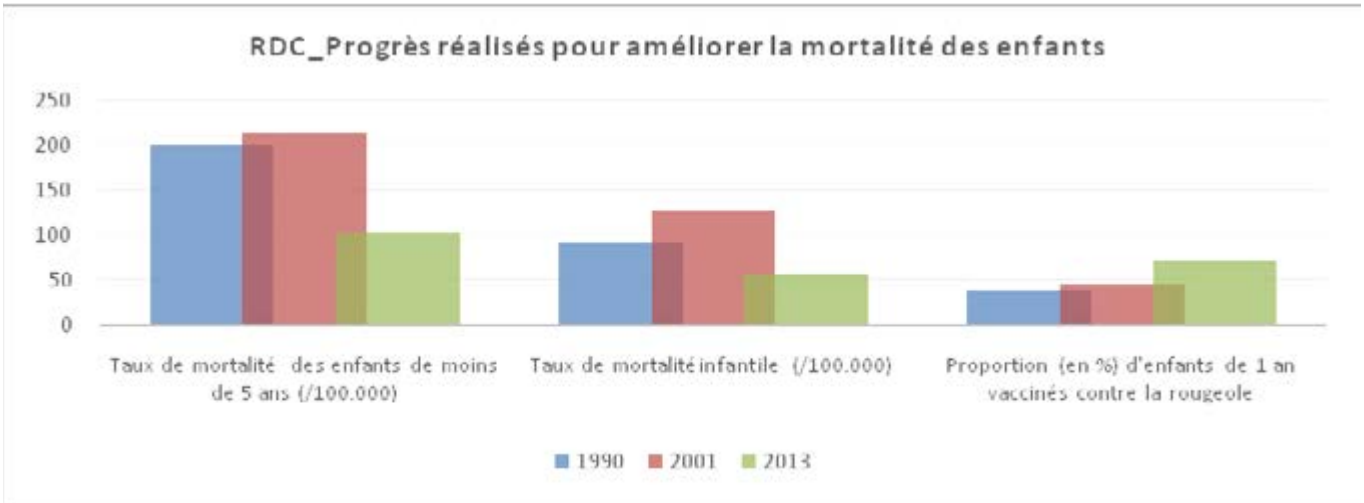

Tableau 14. Taux de vaccination des enfants de 12 à 23 mois : 2001 – 2013

	Rougeole			Tuberculose			Poliomyélite		
	2001	2007	2013	2001	2007	2013	2001	2007	2013
RDC	46,4	62,9	71,6	53,1	71,7	83,4	41,5	45,7	49,9
Sexe									
Masculin	46,9	61,9	72,1	53	73,4	83,5	42,1	43,8	48,6
Féminin	45,9	63,9	71,1	53,2	69,9	83,3	40,8	47,6	51,1
Milieu de résidence									
Urbain	67,2	73,3	77,3	73,6	85,2	92,1	50,5	51,7	69,1
Rural	36,5	56,3	68,9	43,6	63,1	79,3	37,2	41,8	40,7

Source : MICS et EDS.

Tableau 15. Evolution des indicateurs de santé maternelle

Indicateurs	1998	2001	2013
Taux de mortalité maternelle (‰)	1837	1289	846
Prévalence contraceptive (%)	4,6	4,1	8
Consultation Prénatale (%)	67,2	61	89,4
Proportion d'accouchements assistés (%)	69,7	60,8	80

Source : Banque mondiale, Unicef et INS.

Toutefois, la couverture sanitaire de la RDC est encore insuffisante suite au déficit de couverture des besoins en infrastructures et de la fragmentation des prestations à savoir la difficulté d'avoir accès à l'ensemble des soins et services nécessaires au sein d'une même formation sanitaire, voire dans une même Zone de Santé. Le défi majeur du secteur de la santé consiste à organiser pour tous les congolais une offre de service et soins de santé de qualité, disponible, équitable et accessible financièrement à toute la population. C'est dans ce cadre que le gouvernement à amorcer l'élaboration d'une politique de couverture de santé universelle (CSU) qui couvrirait les prestations (i) préventives telles que les vaccinations, (ii) curatives telles que les consultations, les soins médicaux et chirurgicaux, (iii) les actions promotionnelles (sel iodé, bonne culture alimentaire, Eau potable, ...), et finalement (iv) les prestations réadaptionnelles (Kinésithérapie, Médecine physique, ...) répondrait à un besoin réel des populations et contribuerait grandement à leur accès à des soins de santé primaires et secondaires de qualité et à une couverture universelle en soins de santé devant garantir la santé pour tous.

2.5.3. Promotion de la jeunesse

Pour assurer un meilleur cadrage et la promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs, le gouvernement a élaboré une politique nationale de la jeunesse qui a été adoptée en 2008, dans le but d'améliorer la qualité des services à rendre aux jeunes et les libérer de la pauvreté dont ils sont victimes à leur quotidien. Cette politique qui préconise une approche multisectorielle, vise à relever de grands défis relatifs au développement des infrastructures adéquates pour assurer la formation professionnelle et la production agricole des jeunes pour faciliter l'accès leur accès à l'emploi dans les secteurs porteurs de l'économie ainsi que la promotion des sports et des loisirs sains.

C'est pourquoi, plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du gouvernement :

- Subvention des micro-projets des jeunes par le biais du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ)pour l'entreprenariat dans les secteurs porteurs d'emplois ;
- réhabilitation des complexes omnisports aux normes et standards internationaux, la construction des stades municipaux sur la Ville de Kinshasa (déjà 5 sur les 24 attendus d'ici 2020 et les stades urbains dans les divers Chefs-lieux et Villes des provinces ;
- dotation en infrastructures abritant les centres de formation professionnelle et de production agricole ;
- Formation de 50 jeunes à l'entreprenariat dans les provinces de Kinshasa et Katanga et formation des formateurs des jeunes à la création et gestion des Petites et micro Entreprises structurantes de l'économie informelle ;
- établissement d'un environnement juridique et institutionnel incitatif à l'exploitation coopérative des carrières et sites miniers aux jeunes.

En termes de perspectives dans le secteur de la jeunesse et des sports, le gouvernement entend promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la

création d'emplois décents, la subvention des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises pour faciliter leurs intégrations dans le secteur formel, y compris même par l'accès aux services financiers, l'entrepreneuriat des jeunes conformément aux Objectifs de Développement Durable.

2.5.4. Eau et assainissement

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, de progrès certains ont été enregistrés résultant du vaste programme d'une part, de règlementation du sous-secteur de l'eau et de l'amélioration de la desserte en eau potable et d'autre part, d'assainissement mené par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement.

En matière de l'eau potable, la RDC dispose d'un important potentiel en ressources d'eaux douces : 3,5% de la superficie totale du pays qui constitue une grande réserve d'eau douce du continent africain, soit plus de 50%. Suite à la construction de forages, construction d'usines de captage, la réhabilitation, l'extension des installations de traitement, de production et de distribution d'eau à travers le pays, ont permis un doublement du taux de desserte en eau potable par rapport à 2005. Le taux desserte en eau potable a atteint 50,2% au niveau national dont 85,1% en milieu urbain et 37 en milieu rural. Il pourrait atteindre l'objectif de 56% en 2016 fixé par le Gouvernement si la mise en œuvre des actions en cours est accélérée. Toutefois, il faut noter que la continuité dans le service et la qualité de ses services restent encore des défis majeurs à relever.

Ces performances résultent des programmes de règlementation du sous-secteur de l'eau et de l'amélioration de la desserte en eau potable, à travers notamment :

- la mise en œuvre du processus de transformation de la REGIDESO en entreprise commerciale, la signature des contrats de performance et la mise en place du comité de suivi ainsi que le renforcement des capacités des agents en management qualité, gestion commerciale et gestion de projets ;
- Promulgation du Code de l'eau, la promotion du partenariat avec le secteur privé et la réduction du délai de raccordement passé de 58 à 18 jours ;
- Elaboration de la mise en œuvre des politiques nationales des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- Le renforcement des infrastructures de production, de distribution et de traitement d'eau par la construction, réhabilitation et utilisation d'infrastructures modernes pour la fourniture d'eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- La construction des microcentrales hydroélectriques pour l'approvisionnement en énergie électrique des installations en eau potable ;
- La construction de plusieurs bornes fontaines en milieu rural et péri-urbain.

Pour ce qui concerne l'assainissement, en dépit de progrès résultant du vaste programme d'assainissement mené conjointement par le Gouvernement (sur financement de l'Union Européenne) ainsi que le projet Villages et écoles assainis, il y a lieu de noter que le système d'assainissement du pays demeure dérisoire. En 2005, 22,7 % seulement des ménages utilisaient des toilettes hygiéniques (avec chasse d'eau ou aménagée) et trois ménages sur quatre n'ont toujours pas accès à un système d'assainissement comprenant des égouts, fosses septiques, fosses d'aisances et des couverts ainsi que le mode d'évacuation des ordures. Des différences marquantes existent entre zones urbaines et rurales. La situation de l'habitat demeure préoccupante quant à l'incidence de la promiscuité des conditions de vie des ménages : seuls 52,4% des logements en zone urbaine et 7,2% en zone rural sont construits avec des matériaux durables ; plus de la moitié des ménages ne bénéficient pas d'une chambre à coucher dans leur logement.

Ainsi le gouvernement a engagé des actions ci-après : (i) le renforcement des brigades territoriales d'assainissement et promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) l'assainissement fluvial – installation des collecteurs dans les centres urbains et péri-urbains, mise en place des réseaux d'égouts ; (iii) le traitement durables des déchets en milieux urbains et implantation des latrines publiques durables en milieux urbains ; (iv) la création du Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR) chargé de la réhabilitation des ouvrages et la réalisation de nouveaux systèmes et restructuration du Comité National d'action de l'eau et de l'assainissement (CNAEA).

2.5.5. Egalité des genres et autonomisation des femmes

Des progrès importants ont été réalisés dans la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies nationales et leur mise en œuvre. En 2015, la loi sur portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité a été promulguée et a pour but, la promotion du genre dans la mesure où elle préconise l'équité de genre et de l'égalité des droits, de chances et de sexes dans toute la vie nationale, notamment la participation équitable de la femme et de l'homme dans la gestion des affaires de l'Etat.

Des efforts engagés, il s'en est suivi une réduction des écarts entre hommes et femmes telle que montrés par les indicateurs les plus significatifs, même si des inégalités persistent encore. L'indice de parité garçon/fille est de 0,97 dans l'enseignement primaire, 0,70 dans l'enseignement secondaire, et 0,67 dans l'enseignement supérieur. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est de 1,6 pour les femmes et 0,9 pour les hommes, et 61,1% de femmes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté pour 51,3% d'hommes tandis que 44% de femmes ne peuvent pas accéder aux opportunités économiques contre 22 % pour les hommes.

Tableau 16. Rapport filles/garçons au niveau primaire : 2007 – 2013

Province	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.	Prim.	Sec.
Kinshasa	1,0	0,9	1,0	0,49	1,02	0,96	1,0	0,9	1,0	0,95	1,0	1,0	1,0	1,0
Bas-Congo	0,9	0,0	0,9	0,40	0,94	0,68	0,8	0,6	0,9	0,65	0,9	0,6	0,9	0,7
Bandundu	0,8	0,6	0,9	0,37	0,93	0,59	0,8	0,5	0,9	0,59	0,9	0,6	0,9	0,6
Equateur	0,7	0,3	0,7	0,25	0,81	0,37	0,7	0,3	0,8	0,38	0,8	0,4	0,8	0,4
Province Or.	0,8	0,5	0,8	0,34	0,95	0,56	0,8	0,5	0,9	0,58	0,9	0,5	0,9	0,6
Nord Kivu	0,8	0,7	0,9	0,41	0,85	0,69	0,8	0,7	0,9	0,74	0,8	0,7	0,9	0,8
Sud Kivu	0,8	0,5	0,9	0,36	0,93	0,57	0,9	0,5	0,9	0,62	0,9	0,6	0,9	0,7
Maniema	0,8	0,3	0,8	0,24	0,90	0,37	0,8	0,3	0,9	0,38	0,9	0,4	0,9	0,5
Kasaï- Or.	0,8	0,4	0,8	0,31	0,88	0,4	0,8	0,4	0,8	0,48	0,8	0,5	0,9	0,5
Kasaï Occ.	0,7	0,3	0,8	0,25	0,87	0,3	0,8	0,4	0,8	0,4	0,8	0,3	0,8	0,4
Katanga	0,7	0,4	0,8	0,55	0,86	0,4	0,8	0,5	0,8	0,5	0,8	0,4	0,8	0,5
Ensemble	**0,8**	**0,5**	**0,83**	**0,36**	**0,89**	**0,5**	**0,86**	**0,5**	**0,9**	**0,5**	**0,9**	**0,5**	**0,9**	**0,6**

L'analyse de la situation de l'emploi, d'accès et de contrôle des ressources révèle des profondes disparités entre sexe : les femmes représentent 2,8 % des activités salariales et les hommes 97,2 %. Elles sont principalement concentrées dans l'agriculture traditionnelle (70 %) et dans le secteur informel (60 %). Elles sont très présentes dans le commerce quoique ne disposant pas de capitaux suffisants. Les unités de production informelles sont très majoritairement dirigées par les femmes (62,9%) contre 37,1% pour les hommes et plus de la moitié des emplois du secteur informel (55%) sont occupés par des femmes.

En 2014, le Gouvernement a soumis au Parlement un nouveau code de la famille qui vise à corriger les disparités de traitement entre hommes et femmes en matière de travail.

L'analyse de la place des femmes dans la vie politique du pays révèle que les femmes sont peu présentes dans les instances de décisions et quand elles y sont, elles n'ont pas de responsabilités significatives. En général, elles ont en charge les questions spécifiques aux femmes et au social.

Figure 8. Sièges occupés par les femmes au Parlement : 1990 – 2011 (en %)

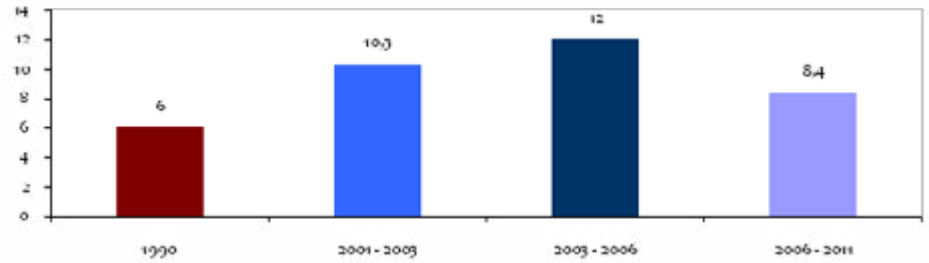

Source : Elaboré par l'OCPI.

De 2001 à 2003, les femmes congolaises ont pris une part très active au Dialogue inter-congolais. Soutenues par plusieurs organisations et pays (UNIFEM, PNUD, Canada, Suisse, …), elles ont élaboré en février 2002, un Plan d'action ainsi d'une déclaration dénommée « Déclaration de Nairobi ». Durant la période 2006 – 2011, la femme était faiblement représentée dans les institutions quand bien même une petite amélioration de la situation a été observée entre la législature de 2006 à 2011. Le nombre de sièges occupés par les femmes est passé de 8,4 % à 9,8 %. De la première législature à la deuxième, le Katanga a pris la première place en ce qui concerne la représentation de la femme en évinçant la ville de Kinshasa, la province du Maniema n'a réservé aucun siège à la femme comme ce fut le cas lors de la première législature. Plusieurs provinces ont connu une régression de la représentation féminine. En janvier 2015, le Gouvernement a déposé un projet de loi portant modification de la loi électorale du 25 juin 2011, disposant de l'actualisation de la liste électorale «en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population» et introduisant la parité dans les listes électorales.

Pour ce qui concerne le statut juridique de la femme, la constitution de la RDC et les instruments juridiques internationaux ratifiés reconnaissent l'égalité de droit entre l'homme et la femme. Cependant, il a été constaté que malgré l'existence de ces dispositions, plusieurs pratiques discriminatoires persistent à l'égard de la femme dans tous les domaines.

Les femmes, les jeunes et petites filles plus que leurs partenaires masculins sont victimes de diverses formes de violences qui les affectent parfois profondément psychologiquement, moralement et limitent leur capacité à saisir les éventuelles opportunités offertes. Elles subissent des violences même dans le cadre intime de la famille. C'est ainsi qu'en 2013, 19 937 cas d'incidents de violences sexuelles basées sur le genre ont été rapportés dans sept Provinces de la RDC.

Les principaux défis à relever afin de réduire les inégalités de genre sont entre autres : (i) Intégrer le Genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; (ii) éliminer toutes les formes de violences sexuelles et basées sur le genre ; (iii) éliminer les disparités et les inégalités de genre dans tous les domaines de la vie ; (iv) promouvoir le leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; (v) améliorer le pouvoir économique de la femme ; et (vi) améliorer l'accès aux services de de santé de la reproduction de qualité. Pour ce faire il faudra améliorer la capacité institutionnelle en matière de coordination des actions à réaliser en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant et obtenir l'augmentation du budget alloué à leurs activités d'appui.

2.5.6. Protection sociale

La protection sociale joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ainsi que dans l'appui au développement. Raison pour laquelle le gouvernement a mis en place le Fonds National de Promotion et de service Social (FNPS), qui sert de cadre de référence et d'action pour la protection sociale et les interventions humanitaire en RDC. Aussi, il s'est doté d'une politique nationale de protection sociale fondé sur la mise en place du socle de la protection sociale et de la couverture sanitaire universelle sur toute l'étendue de la RDC. Cette stratégie nationale de protection Sociale permet aux individus et ménages d'une part, de survivre et de « se relever » quand ils sont frappés par les risques et, d'autre part, de réduire l'inégalité devant les risques de la vie tout en leur assurant un minimum de conditions de vie décente permettant leur intégration dans la société. Elle repose sur cinq axes stratégiques suivants :

- la promotion des droits et de la dignité des groupes vulnérables ;
- la promotion de la prise en charge communautaire des personnes vulnérables ;
- l'accessibilité aux services sociaux de base ;
- la réinsertion économique et socioprofessionnelle des personnes vulnérables ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la protection des groupes vulnérables.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, le gouvernement a formulé un projet de couverture de santé universelle (CSU) qui couvrirait les prestations (i) préventives telles que les vaccinations, (ii) curatives telles que les consultations, les soins médicaux et chirurgicaux, (iii) les actions promotionnelles (sel iodé, bonne culture alimentaire, Eau potable, ...), et finalement (iv) les prestations réadaptionnelles (Kinésithérapie, Médecine physique, ...).Il est prévu que la CSU, atteigne toutes les couches de la population (y compris les plus démunies) et soit financé par les cotisations des utilisateurs à travers 2 grands régimes: le régime des employés du secteur formel (agents et fonctionnaires de l'Etat y compris la police et l'armée, les étudiants et les salariés des privés) et le régime des actifs du secteur informel et indépendants (indépendants, débrouillards, agriculteurs, petits commerce, ...) ; Une contrepartie de l'Etat et des entreprises privées en tant qu'employeurs ; Un cofinancement du système par l'Etat à travers un Fond National d'Assurance Maladie (FONAM) alimenté par les taxes supplémentaires incorporées aux produits nuisibles à la santé (Boissons alcoolisées, boissons sucrées, Tabac, ...). Les structures qui seraient chargées de la collecte des cotisations à titre de prépaiements : seraient L'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM : Etablissement public doté d'une autonomie de gestion), et les Mutuelles de santé articulées aux Zones de Santé (initiatives communautaires).

En matière de l'éducation non formelle, le gouvernement a élaboré la Stratégie de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF) en 2012 et assuré son intégration dans la stratégie globale de l'Education (2015). Aussi, un audit organisationnel et fonctionnel du sous-secteur AENF a été organisé en 2014. Ces réformes ont contribué à l'augmentation du nombre des structures de l'AENF, des apprenants et des éducateurs aussi en bien en termes de rattrapage scolaire, alphabétisation que d'apprentissage professionnel.

S'agissant de l'accès aux services financiers, le gouvernement avec l'appui de UNCDF et du PNUD, a soutenu des institutions de microfinance, des banques, des coopératives d'épargne et de crédit afin de s'assurer que les particuliers hommes et femmes (notamment ceux qui sont exclus du système bancaire) et les micro, petites et moyennes entreprises disposent de produits financiers adaptés à un prix raisonnable et de manière durable, afin de lisser la consommation et favoriser les investissements dans l'éducation et la création d'entreprises pour accélérer la sortie de la pauvreté. En fin 2015, ces institutions opérant principalement dans les provinces de Kinshasa, Bas Congo, Nord kivu, Sud Kivu, Bandundu et Katanga ont totalisé 1,9 millions de clients dont 50% de femmes.

Dans le domaine des actions humanitaires, les avancées ont porté sur l'élaboration du Plan d'Organisation de Secours en cas de Catastrophe (Plan ORSEC) et le Plan de Contingence Inondation ; la création et mise en place par décret du Premier Ministre du Cadre Nationale de Concertation Humanitaire, en sigle CNCH, pour faciliter la coordination et l'échange d'informations entre les acteurs humanitaire et l'Etat ; la signature et ratification par la RDC de la Convention de Kampala sur la Protection et l'Assistance des Personnes Déplacées Internes (PDIs) ; L'ouverture d'une filière du niveau « Master » en gestion des catastrophes à l'Ecole de Santé Publique de la Faculté des Médecine de l'Université de Kinshasa depuis l'année académique 2013-2014 ; ainsi que le renforcement des capacités des cadres et agents du Secrétariat Général aux Actions Humanitaires et à la Solidarité Nationale en Techniques d'Evaluation des Situations Humanitaires, Gestion de l'Information, Coordination des Activités Humanitaires et en Développement des Compétences Psycho-sociales de la Gestion des Catastrophes.

2.6. Crises multiples et Autres défis émergents

La mise en œuvre du PAI a été confrontée à des crises multiples qui ont secoués les pays au cours de la période 2000- 2015. En effet, les crises les plus récurrents sont : (i) les conflits armés de 1996 à 1997 et de 1998 à 2003 ; (ii) la hausse de prix des produits de base de 2007à 2008; (iii) la crise économico-financière de 2008-2009 et enfin, (iii) l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

Le poids des conflits armés de 1996 – 1997 et de 1998 – 2003 ainsi que les abus opérés par les groupes armés étrangers sur le territoire national ont créé de l'insécurité récurrente ayant fragilisé l'autorité de l'Etat et réduit les pans de l'économie en consacrant l'exploitation illégale des matières premières et en détruisant les infrastructures de base et le capital humain du pays. Elle a, de ce fait, mis en mal la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul car les dépenses sécuritaires ont évincé à plusieurs reprises les dépenses sociales. A certains égards, le gouvernement a été confronté à des arbitrages difficiles entre les impératifs de la lutte contre l'insécurité et ceux de la mise en œuvre du PAI et les dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux ont été évincées par les dépenses sécuritaires. L'insécurité a également favorisé l'accroissement des violences sexuelles, la propagation du VIH/Sida, le recrutement d'enfants soldats, les déplacements massifs de la population et la destruction des écosystèmes. Il en a résulté une aggravation de la mortalité surtout maternelle et infantile, une augmentation du nombre d'enfants en dehors de l'école, une montée du chômage et un accroissement de l'insécurité alimentaire. Pour faire face aux problèmes récurrents d'insécurité dans le pays, le gouvernement a conjointement fait usage de la diplomatie et de la force. Il a dû mobiliser d'importants moyens financiers et matériels. Il a aussi bénéficié d'un appui considérable de la Communauté internationale et de la MONUSCO.

La crise alimentaire, énergétique et financière mondiale a touché la RDC par l'accroissement des prix des denrées alimentaires sur le marché national à la suite de la rareté des produits alimentaires importés et la baisse des investissements surtout miniers dont le pays est fortement tributaire. Elle a entraîné un important renchérissement des prix des céréales importées : riz, maïs, farine de froment, mais aussi du sucre, de l'huile végétale, du lait en poudre, du chinchard, du poulet, de la viande de bœuf, des intrants agricoles, et des équipements nécessaires à la production.

Pour promouvoir la sécurité alimentaire, le gouvernement de la RDC a, de 2010 à 2015, accordé des subventions aux agriculteurs en termes des semences améliorées et autres intrants afin d'accroître l'offre alimentaire et faire baisser les prix des denrées. D'autres programmes ont été mis en place pour développer l'activité agricole et améliorer la sécurité alimentaire dans le pays. En 2012, le Gouvernement a lancé une stratégie de développement de l'agriculture via la construction des Parcs agro-industriels. Pour ce qui concerne les hydrocarbures, la production pétrolière demeure stagnante depuis 1975, la production demeure en dessous de 30.000 barils/jour et ce, en dépit d'énormes potentialités dont regorge le sous-sol congolais.

S'agissant des crises liées aux catastrophes naturelles, il importe de signaler la récurrence des événements suivants : les inondations à répétition, les éruptions volcaniques au Nord-Kivu, le tremblement de terre, la sécheresse, ayant plus d'impacts négatifs sur la sécurité alimentaire affectant ainsi les ¾ de la population. En matière de réduction des risques de catastrophes, le Gouvernement à engager une réforme d'aménagement du territoire national devant définir l'utilisation rationnelle des espaces s'emploie à mettre en place une Plate-forme Nationale et une loi de gestion des catastrophes. Aussi, s'attèle-t-elle à sensibiliser les populations du Nord et du Sud-Kivu en particulier, sur les risques sismiques liés à l'activité volcanique ainsi que sur les effets toxiques du gaz méthane du lac Kivu. Dans le même ordre d'idées, la RDC estime nécessaire d'établir une cartographie des zones à risques volcaniques tout en renforçant les capacités humaines ainsi qu'en fournissant l'équipement adéquat pour faire face aux besoins d'urgence.

Quant à la finance, on peut retenir que la mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures, reste capitale dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques.
S'agissant des mesures à prendre en faveur de la protection de la biodiversité, la RDC a opté pour la préservation des forêts et de la biodiversité par une gestion rationnelle de celles-ci. En ce qui concerne les forêts et le réseau hydrographique, la RDC avec ses énormes potentialités naturelles, notamment son important capital forestier, son vaste réseau hydrographique, et son immense potentiel géographique est une voie d'une économie véritablement verte et peut devenir un mode de production et consommation durables, à même de contribuer de manières substantielles au développent socioéconomique du pays.

2.7. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

2.7.1. Mobilisation des ressources domestiques

Depuis 2010, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a entrepris plusieurs réformes dans le but d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques. Parmi ces efforts, on peut citer de manière non exhaustive : (i) la signature de pacte de doublement des recettes avec les administrations fiscales et non fiscales en mars 2010 dont l'objectif ultime était de doubler le niveau des recettes internes mobilisées en 2009 ; (ii) l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée en janvier 2012 et la promulgation de la loi instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation, conforme à la TVA; (iii) la promulgation du nouveau code des Accises ; (iv) la promulgation de la loi instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation, prenant en compte la réforme de la TVA et l'impact fiscal de certaines lois, telle celle sur l'agriculture ; (v) la promulgation des lois fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central et celle des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ainsi que leurs modalités de répartition ; ainsi que, (vi) la promulgation de la loi portant réforme relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscale ; etc.

D'autres textes ont été également promulgués sur le plan de la fiscalité indirecte à savoir, la loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi fixant les modalités de calcul et de perception des acomptes et précomptes de l'impôt sur les bénéfices et profit. Les amendements apportés concernent la suppression des précomptes BIC et la possibilité d'utiliser les crédits constatés à son compte courant fiscal, à titre de paiement d'autres impôts et droits dus, si les acomptes provisionnels versés sont supérieurs à l'impôt dû pour la même année par le contribuable.

La mise en œuvre satisfaisante de ces réformes, couplée à une stabilité macroéconomique soutenue par une croissance consolidée à plus de 7% l'an, a permis le doublement des recettes domestiques nominales sur la période 2010-2015. Considérée en pourcentage du produit intérieur brut, les recettes internes ont progressé, passant de 0,3% du PIB en 2000, à 11% du PIB en 2010 puis à 14,3% en 2015. Cet

accroissement de l'espace budgétaire du pays, malgré les chocs endogènes et exogènes récurrents, a contribué de manière significative au financement du développement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

La persistance des chocs externes dus à la conjoncture morose de l'économie mondiale marquée par le ralentissement de la croissance et la baisse des cours des matières premières, principaux produits d'exportation et des entrées des devises pour la RDC, impacte négativement la mobilisation des ressources internes. En effet, les ressources fiscales et non fiscales attendues de l'exploitation des ressources naturelles (Mines, forêt et hydrocarbures) durant la période se sont sensiblement baissées. A titre illustratif, les recettes attendues de la production du pétrole se sont contractées en atteignant près de 70%. D'autre part sur le plan interne, il convient de noter la présence de groupes d'armée résiduelle dans certains territoires qui ont entrainé une perte énorme des ressources domestiques consécutive à l'évasion et aux fraudes fiscales. Pour faire face, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de mise en œuvre des réformes, à travers les 28 mesures urgentes adoptées lors de son Conseil des Ministres du 08 mars 2016. Ces mesures visent à accroître la mobilisation des recettes internes et externes, préserver les acquis de la stabilité du cadre macroéconomique, promouvoir la diversification de l'économie et mettre en place un cadre incitatif au développement du secteur privé. Par ailleurs, une réunion stratégique d'évaluation de ces mesures est instituée, sous la Présidence du Chef de l'Etat.

2.7.2. Aide au développement

Face à la multiplicité de besoin en termes et dans le souci de rencontre le gap de financement compte tenu des limites de ressources, la RDC a bénéficié au cours de la période 2010-2015 de plusieurs interventions venant des bailleurs de fonds que des institutions financières internationales. Ces interventions se sont accrues notamment grâce aux bonnes performances enregistrées dans gestion du macroéconomique. Une situation qui a été couronnée par un satisfecit du Fonds Monétaire International exprimé lors de différentes missions de consultations au titre de l'article IV.
On note que l'aide publique au développement reçue par la RDC a été soutenue et a progressé de manière constante, conformément aux prescrits du consensus de Monterey. Les décaissements au titre de l'aide publique au développement au gouvernement et hors gouvernement ont été multiplié par 7 passant de 299,1 millions USD en 2000 à 2.179,46 millions USD en 2012, avant d'afficher une légère inflexion à 1.941,9 millions USD en 2014. Pour la période allant de 2001 à 2014, le total de l'APD octroyée à la RDC s'est élevé à 20,2 milliards USD.

Cependant, le taux de réalisation, qui est le ratio entre les engagements effectifs et les versements effectifs, se situe à 65% et demeure faible par rapport aux besoins du pays. L'APD provient à 52% des partenaires multilatéraux et à 48% de partenaires bilatéraux. Elle est composée de plus de 90% des dons-projets plutôt que des prêts conformément aux recommandations de l'OCDE concernant les pays les moins avancés et celles du FMI et enfin, consacrée pour l'essentiel à l'appui aux projets et aux programmes (82%) et à l'aide humanitaire (11,5%). Du point de vue sectoriel, les secteurs de la santé et de l'éducation sont les principaux bénéficiaires des décaissements des interventions des partenaires techniques et financiers en proportion respective de 78 % et de 22 % sur la période de 2001-2014.

Figure 9. Appuis des partenaires multilatéraux et bilatéraux (en %)

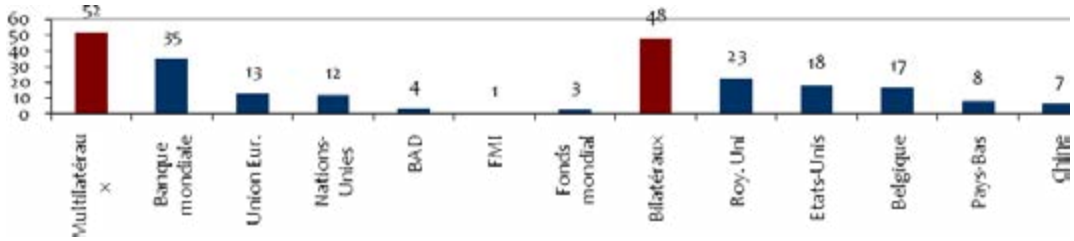

Source : PGAI.

Par ailleurs, pour assurer une meilleure gestion de l'aide publique(APD), la RDC en tant que pays signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dont la coordination, s'efforce à renforcer le leadership gouvernemental dans le suivi des interventions des partenaires au développement. Raison pour laquelle la plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGAI) a été créée en 2008 afin de mieux remplir ses obligations liées à la coordination de l'aide extérieure et aux suivi des programmes /projet grâce à l'appui financier du PNUD, la Commission européenne, la France, la Belgique et la Banque mondiale. Le PGAI est un système de gestion de l'aide, basé sur la technologie Web, mis en place dans le but de renforcer la transparence et la responsabilisation de la gestion des ressources extérieures. Il a comme objectifs : le suivi de l'alignement de l'aide extérieure sur le PAG ; la facilitation de la planification, la budgétisation et l'exécution du Programme d'Investissement Public (PIP) et le renforcement de l'appropriation par le Gouvernement de l'information sur les flux d'aide. En outre, il permet l'élaboration des rapports complets à l'intention du Gouvernement et des donateurs et facilitation du partage de l'information avec les autres systèmes et base de données du pays (gestion de la dette, gestion du budget, chaîne de la dépense) ; la cohérence et transparence des informations sur les ressources d'aide ;- la facilitation de l'évaluation des progrès sur les OMD ainsi que les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté ; la standardisation du reporting pour les multiples producteurs et consommateurs de l'information.

Plateforme de la gestion de l'aide et des investissements

Le Ministère du Plan s'est doté en 2008 d'une plateforme de gestion de l'aide et des investissements (PGAI) afin de mieux remplir ses obligations liées à la coordination de l'aide extérieure et aux suivi des programmes /projet grâce à l'appui financier du PNUD, la Commission européenne, la France, la Belgique et la Banque mondiale. Le PGAI est un système de gestion de l'aide, basé sur la technologie Web, mis en place dans le but de renforcer la transparence et la responsabilisation de la gestion des ressources extérieures. Il a comme objectifs : le suivi de l'alignement de l'aide extérieure sur le PAG ; la facilitation de la planification, la budgétisation et l'exécution du Programme d'Investissement Public (PIP) et le renforcement de l'appropriation par le Gouvernement de l'information sur les flux d'aide. En outre, il permet l'élaboration des rapports complets à l'intention du Gouvernement et des donateurs et facilitation du partage de l'information avec les autres systèmes et base de données du pays (gestion de la dette, gestion du budget, chaîne de la dépense) ; la cohérence et transparence des informations sur les ressources d'aide ;- la facilitation de l'évaluation des progrès sur les OMD ainsi que les objectifs nationaux de réduction de la pauvreté ; la standardisation du reporting pour les multiples producteurs et consommateurs de l'information.

Le Gouvernement de la RDC a également a intensifié les actions visant le renforcement de la coopération régionale, notamment dans le cadre du CEPGL, du CIRGL, de la SADC, du CEEAC et de la COMESA. Des projets de développement ont été ciblés pour être mis en œuvre au profit des régions de l'Afrique Australe et de l'Afrique Centrale, notamment dans le domaine de l'énergie électrique, de l'exploitation de l'eau, et de la construction des routes. Au-delà de la coopération régionale, la RDC a développé la coopération avec quelques pays émergents, dont la Chine, afin de bénéficier des ressources complémentaires affectées au développement de ses infrastructures de base. Le partenariat public-privé a été également entrepris pour soutenir la diversification des sources de la croissance économique du pays.

2.7.3. Dette extérieure

La stabilité macroéconomique conjuguée à la réalisation d'autres conditionnalités de l'Initiative PPTE a permis à la RDC d'atteindre en juillet 2010, le point d'achèvement de cette importante initiative. Ces efforts de normalisation des relations avec les principaux bailleurs de fond ont conduit à l'annulation du stock de la dette extérieure de la RDC de près de 10 milliards de dollars américains, induisant une baisse du stock de la dette de USD 13,7 milliards à USD 2,9 milliards.La politique prudente d'endettement mis en place par le gouvernement et le renforcement du dispositif de gestion de la dette sont des

facteurs qui contribuent à sauvegarder la soutenabilité de la dette publique restaurée par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative-PPTE et à maintenir au vert tous les indicateurs de viabilité de la dette publique. En effet, depuis 2010 le Gouvernement évite toute accumulation d'arriérés et tout processus d'endettement ou de conclusion d'un accord d'emprunt extérieur et/ou de l'octroi de la garantie de l'Etat est subordonné à l'avis préalable de la Direction Générale de la Dette Publique qui sert d'organe institutionnel de gestion de la dette publique.

Tableau 17. Indicateurs de viabilité de la dette Extérieure

Rubrique	Seuil (%)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VAN Dette/PIB	**30**	121,75	20	**20**	19,4	13,5	15,2	11,0
VAN Dette/Exportations	**100**	303,80	65	**42**	43	44	44	34
VAN Dette/Budget	**200**	647,71	138	**150**	110	124		
Service Dette/Exportations	15	20,01	5	2	2	2	1,5	1,7
Service Dette/Budget	25	42,79	10	5	4,6	4,6	4,0	4,1

L'évolution des indicateurs de viabilité de la dette extérieure, il sied de noter des améliorations consécutives aux bonnes performances économiques. Cependant, les scénari alternatifs montrent que cette catégorie de dettes reste extrêmement vulnérable aux chocs aussi bien externes qu'internes, ce qui expose le pays au risque élevé de surendettement.

Par ailleurs, les négociations bilatérales se sont poursuivies avec les créanciers restants, afin d'obtenir des allégements de la dette dans les termes comparables à ceux du Club de Paris. A ce titre, un accord d'allégement qui rétrocède le montant intégral payé au titre du service de la dette envers la France a été signé en juillet 2013, labellisé sous « Contrat de Désendettement et Développement ». D'autres accords sont en voie de signature, notamment avec l'Espagne. Pour les créanciers membres du Club de Londres, le Gouvernement s'est assigné l'objectif de conclure, les accords d'allégement et d'extinction de la dette due aux banques membres de ce Club.

En ce qui concerne la dette intérieure, le gouvernement a engagé un processus crédible ayant abouti à l'élaboration d'une stratégie d'apurement axée sur les décotes avec des taux différenciés selon les catégories de la dette. Le facilitateur en cours de recrutement aura pour mission de négocier la décote avec les différents créanciers et de mettre en place un plan des paiements en fonction des catégories dont elle est composée en vue de son exécution.

Tableau 18. Evolution de la situation de la dette publique (en millions USD)

Rubrique	2012	2013	2014	2015
Dette extérieure	**4 939, 66**	**5 203,88**	**4 923,25**	**4 796,80**
1. Créanciers officiels	3 901, 03	3 798,51	3 595,01	3 405,43
Bilatéraux	1 179, 27	1 314,11	1 255,93	1 284,12
Multilatéraux	2 721, 76	2 484,40	2 339,08	2 121,31
2. Créanciers privés	1 038, 63	1 405,37	1 328,24	1 391,37
Banques commerciales	918, 30	1 301,36	1 238,53	1 238,35
Fournisseurs	80, 38	98,17	86,91	145,73
Autres	39, 95	5,84	2,80	7,29
Dette intérieure	**1 338,59**	**1 402,45**	**1 401,72**	**1 388,44**
TOTAL	**6 278,25**	**6 606,33**	**6 324,97**	**6 185,24**

2.7.4. Investissement direct étranger

Depuis la promulgation du nouveau code d'investissements en 2003, du code minier en 2002 et du code forestier, la RDC attire d'importants flux d'investissements directs étrangers, surtout dans le secteur des ressources naturelles telles que les mines. Les joint-ventures signées dans ce secteur ont permis de soutenir la croissance économique dans la durée. Le volume des investissements directs étrangers a connu un bond spectaculaire, passant d'environ 188 millions USD à 663,80 millions USD en 2009 avant d'atteindre un montant de 3.186 millions USD en 2015.

Aussi, des reformes phares ont été réalisées pour attirer les investissements. Sur le plan de l'amélioration du cadre juridique, il s'agit notamment de :

- la libéralisation de l'économie dans les principaux secteurs de production et de services (Code minier, Code des hydrocarbures, Code Agricole, Code des investissements, Loi sur l'électricité, Code des Assurances,), la libéralisation des prix des produits pétroliers jadis administrés par les pouvoirs publics.
- la relance du secteur financier grâce à la nouvelle législation mise en place ayant permis l'implantation de nouvelles banques et leurs déploiements en provinces. Le nombre de banques actives est passé de 8 à 22.
- La mise en place du Guichet unique pour la création d'entreprises, lequel a permis de ramener la durée de création d'une entreprise en trois jours, réduisant ainsi les longs délais et les procédures auxquels étaient soumis les entrepreneurs et investisseurs.
- Le soutien, avec l'appui de UNCDF et du PNUD sur financements belge et suédois, à la professionnalisation des institutions financières pour les innovations et la promotion d'un accès plus large et durable aux services financiers, en particulier en milieu rural et dans les zones de relèvement communautaire

Dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires, les priorités du Gouvernement se sont focalisées entre autres sur l'amélioration de l'environnement des affaires, la mise en vigueur de la législation OHADA, le renforcement du fonctionnement des tribunaux de commerce, l'élaboration d'une loi sur le partenariat Public-Privé (PPP) dont le projet est soumis au Parlement. D'autres réformes méritent d'être épinglées, notamment : la ratification de la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, la promotion de l'arbitrage comme mode de règlement des litiges commerciaux, la promulgation de la loi sur le crédit-bail etc.

En termes de stratégies devant attirer davantage de capitaux étrangers, le Gouvernement entend développer cinq zones économiques ayant des spécificités qui tiennent compte des potentialités de chaque région du pays. Ces zones devront, à l'avenir, être des pôles de croissance pour le développement socioéconomique du pays.

2.7.5. Science, technologie et innovation

L'objectif ultime de la science, de la technologie et de l'innovation demeure la valorisation de leur résultat en vue de répondre à un besoin commercial, industriel ou communautaire.

En RDC, les Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication constituent, depuis 2000, des facteurs décisifs de transformation rapide de modèles économiques et sociaux. Depuis 2009, notre pays compte au moins 20 fournisseurs d'accès aux NTIC. Le taux de couverture est estimé à 50% du territoire, cela est encore insuffisant par rapport à l'étendue du pays et de sa population.
Les proportions de la population utilisant la téléphonie mobile et l'internet connaissent une progression fulgurante. En 2010, elles ont atteint 53,49% pour la téléphonie mobile contre 0,03% en 2003. Pour l'internet et à la même date, cela représentait 3,00% par habitant contre 0,01% en 2000.

Pour mesurer le degré d'appropriation, il y a lieu de signaler que le développement des TIC a sensiblement contribué au développement du pays, notamment dans le secteur financier où les services et les applications ont contribué à l'accroissement du taux d'inclusion financière estimé à 7,5% en 2014 contre moins de 2% en 2000. Cependant, l'introduction au secteur de l'éducation, notamment dans les écoles et universités, reste limitée.

Ainsi, le besoin en renforcement des capacités en termes de TIC demeure un défi majeur au développement du pays au regard de multiples demandes que présentent les différents secteurs de la vie économique et sociale, à savoir : l'éducation, la santé, les infrastructures, les services, l'administration, etc.

S'agissant de l'innovation, le développement se fonde sur le savoir, la connaissance, la maîtrise de la technologie et l'innovation. A cet effet, la RDC se propose de développer davantage son capital humain et devenir détentrice d'un savoir qui lui permettrait de mieux assurer sa transformation économique à l'instar de la mise en service du Robot Intelligent pour la régulation de la circulation.

La RDC soutient et encourage d'autres initiatives privées susceptibles d'accroître sa capacité de production en ce qui concerne notamment : (i) la mise au point des biocarburants au laboratoire de l'Université de Kinshasa et (ii) la fabrication du lait à base des courges par le laboratoire CERSAT, etc.

2.7.6. Transferts des fonds des migrants

Les impacts positifs de la migration sur le développement socio-économique s'apprécient au regard des efforts des émigrants congolais en faveur de leur famille vivant en RDC. Toutefois, il convient de relever que cet agrégat reste fortement corrélé à la conjoncture de l'économie mondiale.

Les statistiques de la Banque Centrale sur la balance des paiements montrent que le flux global de transferts entrants s'est situé à 575,3 millions de dollars américains en 2007, avant de chuter de 13,9% pour s'établir à USD 495,4 millions puis USD 318,4 millions en 2009, à la suite de la crise financière et économique mondiale. Avec à la reprise de l'économie mondiale en 2010, le flux de transferts des migrants s'est remonté à USD 781,5 millions, soit le double de l'année précédente. Cette tendance s'est maintenue jusqu'en 2012 avec un pic d'USD 1.012,9 millions, avant de chuter à USD 968,2 millions en 2013 et USD 734 millions en 2014. Cependant, la morosité de la conjoncture économique accentuée en 2015 a plombé les transferts des fonds des migrants autour de 497,2 millions de dollars américains.

Figure 10. Flux de transfert des migrants en RDC

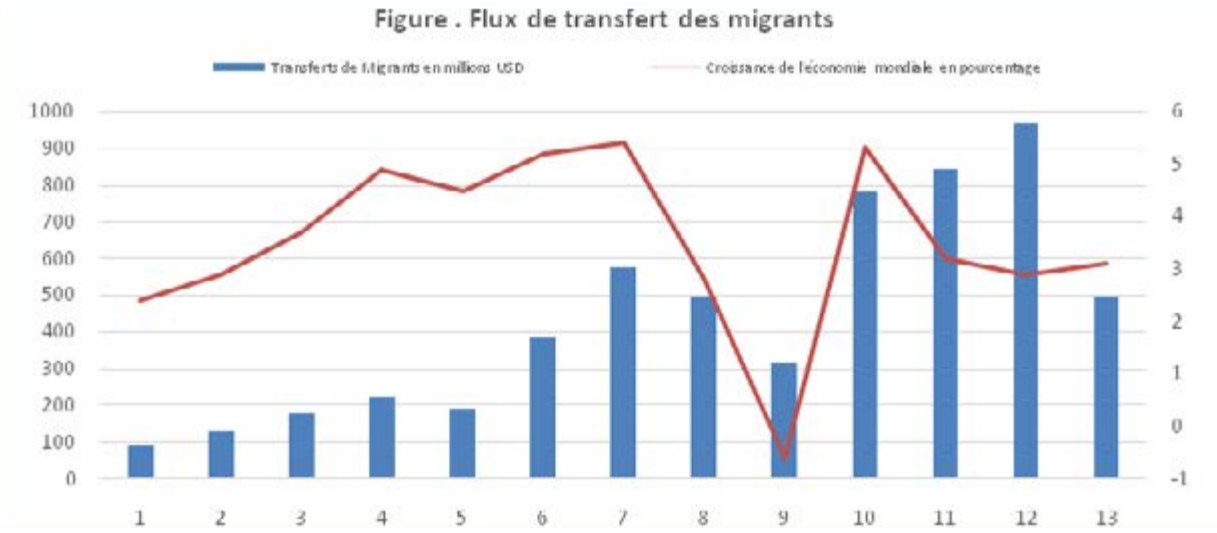

L'évolution positive des transferts des migrants a influé sur la demande intérieure, notamment à travers la consommation qui en retour a permis de contribuer à la croissance du pays. Pour stimuler ce financement et permettre au congolais surtout de la Diaspora à contribuer à l'économie nationale, le gouvernement a soumis au Parlement, une loi visant la promotion d'une classe moyenne et l'entrepreneuriat national. Par ailleurs, un Ministre en charge de la Diaspora a été nommé afin de faciliter cette intégration, à travers les échanges fructueux entre les congolais de l'étranger et le gouvernement.

2.8. Bonne gouvernance à tous les niveaux

La gouvernance est définie comme l'exercice de l'autorité politique, économique, sociale, culturelle, militaire, stratégique, administrative et associative en vue de mieux gérer les affaires essentielles de l'Etat. Dans ce sens, la mauvaise gouvernance est devenue une des principales causes de la pauvreté en RDC, en ce qu'elle crée des inefficiences dans tous les secteurs et partant, une perte de productivité. Le renforcement de la bonne gouvernance et de la paix doit consolider le socle stabilité politique, sécurité, autorité de l'Etat et une bonne gouvernance publique qui conditionne des actions efficaces de développement du pays et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs.

En RDC, des progrès enregistrés en matière de gouvernance dans les domaines politique, judiciaire, économique, et administratif ont été énormes et ont significativement contribué à améliorer la position du pays dans les classements internationaux, notamment : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, Indices de Gouvernance Mondiale établis par la Banque Mondiale, Evaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale ainsi que le Classement Doing Business de la Banque Mondiale.

Dans l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) pour 2015, le score global de la République Démocratique du Congo a progressé de +6,4 points entre 2000-2014, plus ce celle de l'Afrique (+3,6) et le pays est passé à la 48ème place sur 54 Etats africains. Ces progrès sont notés dans toutes les catégories de la gouvernance, à savoir : Sécurité et Etat de droit, Participation et Droit de l'homme, Développement économique durable et Développement humain.

Tableau 19. Progrès dans la gouvernance en RDC

Indicateur	2000	2014	Evolution2000-2014	
			RDC	Afrique
Score global	27,5	33,9	**+6,4**	**+3,6**
Sécurité et Etat de droit	26,0	28,3	**+2,3**	**-2,0**
Participation et droits de l'homme	25,7	32,4	**+6,7**	**+4,1**
Développement économique durable	21,3	31,4	**+10,1**	**+2,9**
Développement humain	37,0	43,4	**+6,4**	**+9,2**

Source : Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG), 2015

Il en est de même d'autres classements internationaux qui confirment la position enviable du pays. C'est notamment le cas des Indices de Gouvernance Mondiale établis par la Banque Mondiale où le pays à améliorer de façon rapide sa gouvernance sur la période 2000-2014, à travers toutes les six composantes : transparence et redevabilité, stabilité politique, efficacité des pouvoirs publics, réglementation, l'état de droit ainsi que la maitrise de la corruption.

En ce qui concerne la gouvernance politique, plusieurs progrès ont été accomplis. Après une longue période de transition entrecoupée de deux guerres, les efforts pour instaurer un nouvel ordre politique ont abouti avec la mise en place des institutions de transition, l'adoption de la nouvelle Constitution (décembre 2005) et l'organisation des premières élections – législatives et présidentielles - libres et démocratiques du pays depuis quarante ans. Pratiquement toutes les institutions prévues dans la Constitution de 2006, aussi bien au niveau central qu'en province, ont été mises sur pied et rendues fonctionnelles. Le processus électoral s'est vu renforcé par la promulgation et la mise en place de la loi sur la CENI. Un effort important a été notamment consenti en vue de renforcer les capacités parlementaires. La loi organique relative à la Cour Constitutionnelle a été approuvée en 2010 et mise en place en 2015.

S'agissant de la gouvernance judiciaire, force est de reconnaitre qu'entre 2011 et 2015, le pays a néanmoins fait des progrès à travers les trois piliers ci-après : droits politiques, droits civils, corruption. Ces performances résultent de la politique du gouvernement en matière de justice dont la réforme repose sur l'amélioration de l'accès à la justice, la promotion et la protection des droits de l'homme, la modernisation du cadre juridique, la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les principales actions suivantes ont été réalisées : (i) un audit organisationnel et institutionnel du ministère de la justice qui a conduit à la révision du cadre organique du ministère ; (ii) l'adoption de la loi sur la Cour Constitutionnelle et subséquemment sa mise en place effective ; (iii) la construction du nouveau palais de justice ; (iv) la restructuration du Conseil Supérieur de la Magistrature ; ainsi que, (iv) la construction, réhabilitation et équipement de plusieurs tribunaux, parquets et établissements carcéraux dans l'optique d'une bonne distribution de la justice.

L'organisation des Etats Généraux de la Justice, ouverts par le Président de la République le 27 avril 2015, a insufflé une forte volonté politiqueet renforcé l'engagement de tous les acteurs pour la réalisation des trois objectifs stratégiques assignés à la justice, à savoir : (i) restaurer la confiance du citoyen congolais dans la justice et dans les institutions de la république ; (ii) encourager le changement de mentalité des acteurs qui doivent avoir un comportement exemplaire ; (iii) respecter la loi et les droits fondamentaux de la personne humaine.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le gouvernement de la RDC a convenu conjointement avec la Banque mondiale en 2010 puis 2013, une matrice de gouvernance économique constituée d'une batterie de mesures visant à (i) rétablir la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles et (ii) améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif. La mise en œuvre satisfaisante de ces mesures ont permis de :
Renforcer la responsabilisation et la transparence dans la gestion des contrats de concession par (i) la publication des droits et contrats miniers; (ii) un accès concurrentiel et transparent aux ressources minérales; (iii) la définition et la dissémination de la politique pétrolière; (iv) l'adoption du cadre légal et réglementaire devant régir les conventions pétrolières existantes et futures ;

- Assurer la transparence et la traçabilité de toutes les ressources générées par l'attribution des titres
- Assurer la transparence et la redevabilité par la mise en place d'une plateforme de suivi et de dialogue participatifs (Gouvernement, société civile, entreprises publiques et privées)
- Assurer l'immunité des contrats et l'amélioration du climat des affaires notamment par le renforcement de la sécurité juridique et le système d'arbitrage;
- mettre en place des institutions centrales et provinciales de passation des marchés publics grâce à la promulgation de la loi sur les marchés publics.

Grâce à la mise en œuvre satisfaisante des réformes dans le secteur des industries extractives, la RDC a maintenu la conformité dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en publiant dans le délai les rapports annuels dont le septième vient d'être publié au en 2015. Pour ce qui

est du secteur forestier, il convient de relever la finalisation depuis juillet 2014 de la conversion de tous les anciens titres forestiers en contrats de concession forestière.

Dans le domaine des Finances publiques, le cadre légal a été modernisé à travers l'adoption d'une nouvelle loi sur les finances publiques qui consacre la gestion axée sur les résultats. Il convient de rappeler également l'implication de la société civile dans le processus d'élaboration du budget de l'Etat. Par ailleurs, les Etats de Suivi Budgétaires sont publiés conformément à leur périodicité.

Dans le domaine de l'évaluation des politiques et des institutions « CPIA » (indicateur mesurant les performances d'un pays dans tous les domaines), après une stagnation de 2008 à 2012, les scores de la RDC ont progressé de 2,7 à 2,9 en 2013, et de 2,9 à 3,0 sur 6 en 2014. Le progrès sont observé sur trois des quatre thèmes couverts, à savoir (i) la gestion économique, (ii) les politiques d'inclusion sociales et d'équités (iii) la gestion du secteur public et des institutions. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour passer de 3.0 (faibles institutions) à 3.6 (institutions fortes) considérée comme score moyen des pays membres de l'IDA. Toutefois, la note de la RDC est encore inférieure à la moyenne des pays de l'Association International pour le Développement, de l'Afrique subsaharienne et des efforts sont en cours pour passer de 3.0 (faibles institutions) à 3.6 (institutions fortes).

Sur le plan de la Gouvernance Diplomatique, la RDC a engagé une diplomatie agissante au service du développement. Les résultats significatifs se déclinent comme suit : la signature de l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands-Lacs ; (ii) le renforcement de la diplomatie et de la coopération de développement, à travers : la réhabilitation et la redynamisation du fonctionnement régulier des chancelleries, l'affectation de 214 nouveaux diplomates, la nomination de 36 nouveaux ambassadeurs et 3 consuls généraux ; (iii) le paiements de cotisations aux organisations internationales et la participation de plus en plus fréquente aux réunions internationales et régionales ; (iv) La création d'une direction technique et un vice- ministère pour l'identification, le recensement de suivi, la défense et la protection des intérêts des ressortissants congolais vivant à l'étranger ; ainsi que la signature des accords de coopérations.

Sur le plan de la gouvernance administrative, le processus de décentralisation est effectif. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration du développement humain durable et la consolidation de la démocratie locale. A cet effet, le découpage territorial du pays en 26 provinces a été réalisé et les nouvelles provinces ont été effectivement mise en place. La Fonction Publique s'est lancée dans une réforme profonde et audacieuse de son administration publique afin d'élever l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'administration publique excellente et efficace au service du développement et plus proche de la population. L'Ecole Nationale d'Administration créée est déjà fonctionnel et prépare les futurs cadres aux défis nationaux et aux enjeux internationaux.

Chapitre III

Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après 2015 et d'autres processus mondiaux

Pour permettre à la RDC en tant que pays moins avancés de surmonter les problèmes structurels rencontrées, éradiquer la pauvreté et sortir de cette catégorie pour accéder à celle des pays émergents, l'ambitieux programme d'action d'Istanbul (PAI) devra renforcer sa synergie avec les programmes et initiatives de développement définis sur le plan international, à savoir : le programme de développement d'après 2015, l'Accord Cadre de Paris sur le Climat ainsi que la troisième conférence internationale sur le financement du développement.

La complémentarité avec ces différents programmes, facteur déterminant du processus, exige une forte cohérence afin d'adresser les contraintes structurelles liées à la programmation, à la coordination, au financement et au suivi des interventions.

Si le programme d'action d'Istanbul, l'accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement ainsi que l'Accord de Paris sur le Climat sont alignés aux priorités des pays les moins avancés, les modalités de leur mise en œuvre nécessiteront une planification, une coordination et un suivi intégré, susceptible de leur permettre de servir d'engrenage catalytique pour accélérer la réalisation des objectifs du l'Agenda de développement post-2015.

Figure 11. Synergie entre les différents programmes de développement

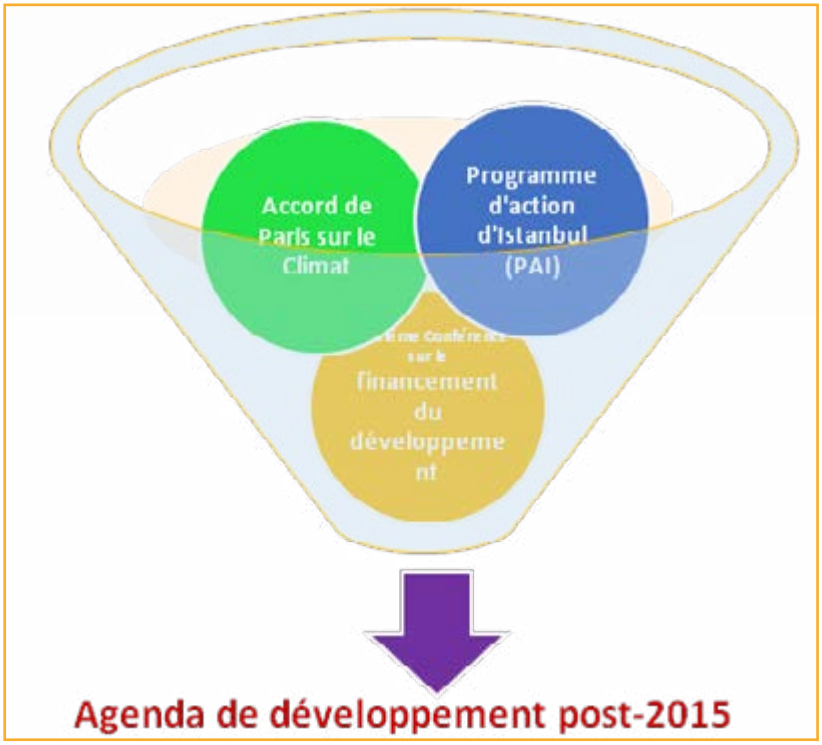

Cet arsenal catalytique sera intégré de manière cohérente dans le cadre de planification nationale dont l'opérationnalisation sera réalisée au moyen du plan national de développement stratégique (PNSD) en cours d'élaboration et qui définit la vision du pays a l'horizon 2050, les orientations stratégiques pour y parvenir, ainsi que les plans quinquennaux à mettre en œuvre.

3.1. Agenda de développement pour l'après -2015

L'Agenda de développement post 2015 est le nouveau cadre de développement qui structure les activités de la communauté internationale pour les quinze prochaines années (2016-2030). Il s'agit d'un programme de développement durable ambitieux, universel et porteur de changement, reposant sur les droits, et centré sur l'être humain et la planète. La grande différence entre les OMD et l'Agenda post-2015 réside dans le fait que ce dernier prend en compte les aspects de développement durable et devrait, de ce fait, concerner tous les pays aussi bien développés qu'en voie de développement.

Ce programme mondial ambitieux constitue une opportunité pour accélérer et servir de boussole d'orientation du développement économique et humain en République Démocratique du Congo, au moment où le pays négocie son virage vers la transition sociale en vue de son émergence à l'horizon 2030. Il devra constituer un élément catalytique du plan d'action national pour la mise en œuvre du PAI en RDC, au regard de : (i) son approche transformationnelle fondée sur la voie du changement des sociétés, des politiques économiques et des rapports avec la planète ; (ii) son approche intégrée des trois aspects de développement (économiques, sociaux et environnementaux) qui exigent de veiller à la cohérence des politiques adoptées et de réformer les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux ainsi qu'une ; ainsi que (iii) sa vision « de ne laisser personne derrière » qui entend mettre fin à la pauvreté et transformer les vies tout en protégeant la planète d'ici 2030.
Dans cette perspective, la RDC pourra bénéficier du dynamisme de ce programme pour accélérer la réalisation de sa vision nationale prospective et mobiliser des moyens nécessaires pour sa réalisation. Car, la quasi-totalité des objectifs économiques, sociaux et environnementaux préconisés répondent aux préoccupations de développement du pays et les leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD constituent des acquis susceptibles de favoriser l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

La forte convergence et alignement entre les objectifs de développement durable, les priorités arrêtées dans la position africaine commune et les aspirations du peuple congolais lors des consultations nationales garantiront leur mise en œuvre satisfaisante. Ceci tire son origine de l'importance stratégique du pays dans le processus de formulation de cet agenda mondial où la RDC a été retenue parmi les 50 pays pilotes qui ont mené des consultations nationales permettant à leurs populations respectives de donner leurs visions du développement futur du monde d'après 2015. Ainsi en 2013, la RDC à l'instar des 50 pays pilotes, avait initié des consultations nationales et provinciales ayant abouti à recueillir les aspirations du peuple congolais formulées à travers les 14 objectifs ci-après : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes ; (iii) promouvoir la justice pour tous ; (iv) réduire l'extrême pauvreté ; (v) réduire les risques d'insécurité alimentaire ; (vi) assurer la santé pour tous ; (vii) réduire la mortalité maternelle et infantile ; (viii) assurer l'éducation pour tous ; (ix) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ; (x) assurer un environnement durable ; (xi) améliorer le cadre de vie des populations ; (xii) garantir un travail décent et durable à tous ; (xiii) mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement ; (xiv) créer les conditions d'une croissance économique inclusive.

La position africaine commune suggère que le programme offre aux africains une occasion unique de dégager un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations qui les unissent, de participer activement au débat mondial ainsi que d'étudier et de concevoir des stratégies visant à lutter contre les principaux

problèmes émergents qui se posent dans le domaine du développement de l'Afrique. Elle réaffirme également les principes de la Déclaration de Rio (responsabilités communes mais différenciées, droit au développement et à l'équité, responsabilité mutuelle et redevabilité partagée) et réitère la nécessité d'accorder la priorité à la transformation structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain, autour de six piliers prioritaires ci-après : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive; (ii) science, technologie et innovation; (iii) développement axé sur l'être humain; (iv) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles; (v) paix et sécurité; et (vi) financement et partenariats.
Pour la RDC, la mise en œuvre des ODD s'appuie sur les leçons tirées des OMD. Tirant les leçons de cette expérience et dans le but de maximiser les chances de réalisation des ODD à l'échéance 2030 qui coïncident avec ses ambitions d'émergence, le pays s'est immédiatement engagé dès 2016 à la mise en œuvre de l'Agenda de développement post-2015 et s'est positionné au rang des pays pilotes au niveau mondial.

Toutefois, d'importants défis persistent au regard de la fragilité et du contexte pays. Il s'agit notamment de : (i) l'ambition et la complexité du programme de développement durable proposé; (ii) la nécessité d'assainir le cadre programmatique et le manque de cohérence des politiques publiques ; (iii) le faible financement domestique de la mise en œuvre des programmes de développement ; (iv) l'absence/l'insuffisance des technologies nouvelles ; (v) la faiblesse des capacités techniques et institutionnelles ; ainsi que, (vi) la précarité de l'appareil statistique pour faciliter le suivi, etc.

3.2. Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

A travers le cadre complet de financement du développement durable qu'elle propose, la troisième conférence internationale sur le financement du développement constitue le socle approprié et apporte une contribution importante à la mise en œuvre aussi bien du programme de développement post-2015, du programme d'action d'Istanbul (PAI) que du plan national stratégique de développement (PNSD) de la République démocratique du Congo.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement présente un cadre ambitieux visant à mobiliser toutes les sources de financement publiques, privées, nationales et internationales ainsi que les politiques publiques et les cadres de réglementation afin de favoriser un développement social et économique véritablement inclusif. Il apporte un appui considérable à la mise en œuvre des programmes de développement mondial, régional et nationaux grâce à un ensemble de mesures et d'objectifs à atteindre, y compris dans des domaines particulièrement sensibles, à savoir : la protection sociale et les services publics, le développement des infrastructures, la promotion des investissements, la facilitation des technologies et la coopération internationale en matière fiscale.

Face aux immenses défis de développement auxquels le continent africain est confronté et la nécessité de renforcer l'appui international afin de répondre aux besoins particuliers de ces pays, la conférence sur le financement a proposé des solutions alignées aux priorités adoptées par les pays africains en ce qui concerne les divers piliers du financement du développement. Il s'agit notamment : le financement public national et international, l'investissement direct étranger et d'autres apports financiers, le commerce, la dette extérieure, les problèmes systémiques, la science, la technologie et l'innovation ainsi que le renforcement des capacités et les activités d'observation et de suivi ainsi que la constitution de données.

Le processus de financement revêt une pertinence particulière pour le succès de tous les ambitieux programmes de développement (mondial, régionaux et nationaux) étant donné que leur mise en

pratique dépendra dans une grande mesure, de la disponibilité de ressources financières aux échelons national, régional et international. Malgré les efforts visant à présenter une approche plus holistique du financement du développement, le fait que le programme de financement du développement ait manqué d'avoir une incidence significative sur la conduite des gouvernements s'est traduit par la difficulté de ceux-ci à respecter leurs engagements souscrits à Monterrey, comme celui de porter l'Aide publique au développement (APD) de 0,7% de leur PIB. D'où la nécessité de maintenir les engagements en matière d'aide en dépit des aléas de la conjoncture économique mondiale. Ce programme vient renforcer les efforts de mobilisation des ressources pour le développement du pays, amorcés depuis 2009 dans le cadre de la réforme des finances publiques.

Pour améliorer la transparence et la participation citoyenne au budget, le Gouvernement de la RDC a adopté le Plan Stratégique de Réforme des Finances publiques depuis 2010 (PSRFP).

Pour sa part et fidèle à ses engagements, la RDC s'emploie à poursuivre les efforts en cours de la mise en œuvre des performances économiques en privilégiant l'amélioration du cadre macroéconomique, de la politique de bonne gouvernance, de la transparence, de l'éradication de la corruption dans la prise en compte des actions prioritaires du Gouvernement.

Pour baliser le chemin vers le développement durable, le Gouvernement de la R. D. du Congo en partenariat avec les différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux a mis en œuvre plusieurs programmes et reformes afin de redresser l'économie de la R.D. Congo.

C'est ainsi, que le Gouvernement de la République s'est assigné, dans le cadre de son Plan d'Actions Prioritaires, un objectif général visant l'accroissement du niveau des recettes publiques pour répondre aux impératifs de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG II), de Juillet 2009 à Juin 2012, le Gouvernement va exécuter le Programme Triennal conclu avec le FMI permettra de consolider la stabilité macroéconomique, renforcer la gestion de finances publiques et l'indépendance de la BCC et améliorer le climat des affaires.

Notons que pour la période 2012 – 2014, le Gouvernement de la R.D. Congo n'a pas eu un programme formel avec le Fonds Monétaire International mais néanmoins, il était utile de mettre en exergue les différents programmes antérieurs à travers lesquels la R.D. Congo a pu rétablir ses équilibres macroéconomiques jadis foncièrement rompus et ce, par le truchement entre autres des mesures monétaires et de change. De ces programmes antérieurs, l'accent était mis sur le Programme Triennal de juillet 2009 à juin 2012 (PEG II) dont l'objectif principal était la consolidation de la stabilité macroéconomique, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'indépendance de la Banque centrale du Congo et l'amélioration du climat des affaires.

Dans le cadre de la poursuite de l'élan de mise en œuvre par ces programmes (reformes) et de consolidation des performances macroéconomiques (stabilité macroéconomique), le Gouvernement a mis en œuvre un Programme Economique Autonome (PEA) qui guide ses actions, en matière de gestion macroéconomique pour la période 2013-2015.
Ce Programme Économique Autonome du Gouvernement est assorti d'un grand nombre de réformes structurelles qui portent sur : i) le renforcement de la mobilisation des recettes publiques ; ii) la rationalisation des dépenses publiques et amélioration du processus budgétaire ; iii) l'amélioration de la gouvernance économique ainsi que la transparence et iv) la consolidation du secteur financier.

Afin d'assurer une bonne gestion saine des finances publiques internes, le Gouvernement de la R.D. Congo à entrepris des reformes importantes dans les domaines des finances publiques, notamment, la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, l'exécution de dépenses publiques

sur base caisse. Il sied par ailleurs, de signaler que le Gouvernement de la R.D. Congo s'est engagé à mener une politique budgétaire vigoureuse basée sur l'orthodoxie budgétaire en vue de mettre fin au gaspillage des ressources budgétaires.

Dans le cadre de l'amélioration de financement de l'économie par les privés, le Gouvernement de la R.D. Congo a mené des actions de grande envergure dont : i) le reformes du système Bancaire et financier avec l'appui des institutions de Bretton Woods. Son objectif principal était l'assainissement de l'espace économique, financier et monétaire ; ii) la mise en place de deux structures : a. l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI) et b. le Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE). Les objectifs poursuivis par ces structures sont respectivement d'identifier les difficultés auxquelles il faut apporter des réponses pour réduire les procédures administratives relatives à l'exercice des activités économiques et commerciales et d'assurer le suivi des politiques économiques et sociales nationales, provinciales et internationales, ainsi que les répercussions sur la vie des congolais ; iii) la mise en œuvre du guichet Unique.

Notons que le principal défi majeur reste donc la mise en œuvre satisfaisante de toutes les mesures contenues dans les feuilles de route sur l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Concernant le financement extérieur, la RDC bénéficie du nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal » permettant aux Etats États en sortie de conflits de bénéficier des financements extérieur et de l'assistance technique afin de répondre à l'urgence de la stabilisation, à des défis de plus long terme. Les partenaires au développement accordent la priorité aux actions qui concourent à la consolidation de la paix et au renforcement de l'Etat, d'autant plus que le développement d'un pays n'est pas envisageable sans la paix et en l'absence des institutions fortes.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a endossé le processus du New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles à Busan et s'est impliquée dans la mise en œuvre de cette nouvelle donne depuis le mois de juillet 2012.
La diplomatie classique et économique de développement de la R.D. Congo fait des avancées très significatives. Il s'agit notamment de : (i) la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région de Grands lacs ; (ii) l'accession de la RDC) à la présidence de plusieurs organisations tant régionales que internationale comme la CEEAC, la SADC, le COMESA et l'OIF ; (iii) la mobilisation d'importantes ressources auprès des partenaires bi et multilatéraux ; (iv) l'intensification et le renforcement de la coopération par la signature des accords et la participation aux rencontres tant dans le cadre bilatéral que multilatéral ; (v) le règlement de ses contributions dans certaines organisations internationales et régionales et à l'apurement des arriérés dus à ces organisations (vi) le renforcement des capacités dans plusieurs domaines d'un bon nombre d'agents du Ministère des affaires étrangères avec l'appui de la Belgique, Chine, Corée, Inde, Japon, l'Egypte, la république Sud-africaine, etc. ainsi que l'acquisition de plusieurs équipements et matériels.

Enfin, les études sur la croissance économique et l'investissement ont mis en exergue l'importance des Investissements Directs Etrangers (IDE) tant dans le financement de la croissance économique ainsi que dans l'amélioration de la productivité des investissements (apport de nouvelles technologies et de bonnes pratiques managériales). Les flux directs d'investissement sont de 7,27 milliards de dollar environ en 2006-2010 à 9,65 milliards de dollar, soit un accroissement de 33%. Ces flux mobilisés représentent 62% du besoin total de financement du programme du gouvernement. Par rapport au PIB, le taux d'investissement étranger est passé de 7,5% du PIB en moyenne 2006-2010 à 6,1% en 2011-15, soit un repli de 1,4 point de pourcentage. Cette situation est essentiellement due aux grands investissements enregistrés dans le secteur minier en 2010.

Dans le récent rapport Doing Business 2015, la RDC a été citée parmi le top 10 des pays les plus réformateurs dans le Doing Business 2015 et ce grâce aux efforts conjugués par tous les partenaires impliqués dans ce cadre. Il sied de noter que plusieurs actions/mesures ont été mises en œuvre en 2012-2014 par le Gouvernement mais n'ont pas été intégrées dans le Rapport de Doing Business au niveau mondial.

3.3. Accord de Paris sur le Climat

L'Accord de Paris sur le Climat, adopté à la 21ème Conférence des Parties (COP 21) du Cadre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCUNCC), est un plan d'action mondial ambitieux visant à lutter contre les changements climatiques. Expression d'une forte volonté politique de s'attaquer à la menace des changements climatiques, il insuffle une nouvelle dynamique basée sur des mesures ambitieuses pour le climat visant à transformer les économies, encourager les investissements dans les énergies vertes ainsi que dans une agriculture et des infrastructures résilientes, et favoriser la protection des forêts et des paysages.

Le changement climatique pose de sérieuse menace au développement des pays les moins avancés (PMA) car, ces pays qui contribuent le moins aux émissions des gaz à effet de serre, sont par contre les plus affectés par les impacts du changement climatique et probablement aussi les plus exposés aux risques d'un réchauffement planétaire plus intense. Cet Accord mondial prend en compte l'intérêt des pays les moins avancés par rapport au changement climatique, adresse de façon adéquate leurs préoccupations et définit les principes de base pour leur développement durable. Ces avantages se résument à travers les trois grands axes suivants : (i) un accord équilibré aux fins de l'adaptation et de l'atténuation ; (ii) l'accroissement du financement de la lutte contre les changements climatiques pour les pays en développement et la différenciation des responsabilités ; ainsi que, (iii) le renforcement des capacités et le transfert des technologies. Ces lignes sont issus des principaux éléments clés de l'accord se rapportent au financement (art.9), aux transferts de technologies de façon à appuyer la mise en œuvre de l'accord (art.10), le renforcement des capacités pour contribuer à améliorer les aptitudes et les capacités des pays en Développement, particulièrement les pays moins avancés (art.11) et la transparence d'un cadre renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité.

L'Accord équilibré et ambitieux aux fins de l'adaptation et de l'atténuationse préoccupe autant de l'atténuation des changements climatiques que de l'adaptation aux changements climatiques. Il s'éloignant ainsi du Protocole de Kyoto, qui mettait principalement l'accent sur l'atténuation. L'adaptation est cruciale pour les pays les moins avancés qui sont largement tributaires du secteur agricole et sont les plus petits émetteurs de CO2 à l'échelle mondiale. L'Accord recommande à tous ces pays d'identifier leurs besoins d'adaptation, et soumettre des plans et priorités, qui seront appuyés par les pays développés. Aussi, les « pertes et dommages » qui se rapporte aux pertes et dommages irréparables causés aux territoires, espèces, ressources, etc. par les changements climatiques, ont été retenues comme initiative concernant l'adaptation et jouera un rôle crucial dans les négociations internationales.

S'agissant du financement de la lutte contre les changements climatiques, l'Accord de pays préconise son accroissement en faveur des pays en développement et la différenciation des responsabilités. Car, ces pays dont la plupart sont des pays les moins avancés émettent moins d'émissions de CO2 au niveau mondial et par conséquent, ont besoin de ressources importantes pour s'adapter à une situation climatique dont ils ne sont pas responsables. Considérant les besoins d'adaptation en croissance exponentielle pour ces pays, l'Accord de Paris recommande vivement que les pays développés augmentent l'aide financière équilibrée (tant en termes d'atténuation que d'adaptation) qu'ils fournissent aux pays en développement, et appelle les pays développés à respecter leur engagement s'élevant à 100 milliards de dollars américains par an à l'appui des pays en développement.

Le renforcement des capacités et le transfert des technologies. Même si le mécanisme de renforcement des capacités ne relève pas du Fonds vert pour le climat, qui financerait et appuierait directement les besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités, la création d'un Comité de renforcement des capacités constitue un dispositif important pour l'appui des pays. Il contribuera à aider ces pays à définir les besoins et actions qui s'imposent pour atteindre les objectifs des contributions nationales bénévoles, les mesures post 2020 que les pays ont l'intention de prendre en vertu de cet Accord pour lutter contre les changements climatiques.

Pour la RDC, au regard de ses immenses potentialités, les dividendes de la lutte contre le changement climatique, les acquis de la COP21 représentent une opportunité en termes de positionnement stratégique, de mobilisation de ressources et de lutte contre la pauvreté. Le changement de la composition de l'Aide publique au développement (APD) en faveur des financements innovants aux secteurs verts en serait une preuve. Le pays a mis en œuvre la stratégie nationale de développement durable dans le cadre de la prospective d'émergence 2030 dont les axes prioritaires comprennent les secteurs de : mines, agriculture, forêts et le développement du tissu industriel dans un cadre davantage décentralisé. L'intégration des préoccupations environnementales, en général, du développement durable et des changements climatiques en particulier, dans toutes les stratégies sectorielles et la planification nationale de développement demeurent un enjeu clé.

Au terme de la COP21 et dans le cadre la Contribution nationale Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) au titre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la RDC s'est engagé de réduire ses émissions de 17% au cours de la période 2021 – 2030. Les secteurs de l'agriculture, les forêts et l'énergie seront pris en compte pour les gaz suivant : CO2, CH4, N2O. Les besoins en financement de la CPDN de la République Démocratique du Congo sont de USD 21,622 milliards, dont USD 9,082 milliards pour l'adaptation et USD 12,540 milliards pour l'atténuation.

La flexibilité du pays à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à garantir un équilibre avec le développement des activités productives sera le facteur déterminant pour relever le défi, rendre son modèle de croissance plus viable et attirer suffisamment de ressources dans le cadre du Fonds Vert Climat, pour lequel 100 milliards de USD par an peuvent être mobilisés d'ici 2020. Ainsi, la mobilisation des financements vert s'étant basée sur les résultats,le pays devra engager des réformes ambitieuses sur l'aménagement du territoire pour une gestion rationnelle des espaces à différentes échelles, la valorisation financière des réserves de carbone de son large couvert forestier, l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, et l'intégration des normes de durabilité dans ses projets de développement.

En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) adopté en 2006 a défini la vision de la RDC. Ce programme PANA a permis d'identifier trois axes d'interventions prioritaires en matière d'adaptation : (i) la sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales/urbaines; (ii) la gestion rationnelle des ressources forestières, et (iii) la protection et préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières. Toutefois, depuis 2014, un processus d'actualisation des orientations du PANA et d'intégration de la problématique d'adaptation dans les politiques et stratégies sectorielles, dans une approche participative et pluridisciplinaire, a été initié dans le cadre du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA).

Néanmoins, le pays a déployé des efforts énormes et développé des actions urgentes d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, du relèvement communautaire et de la lutte contre l'érosion côtière. Il s'agit de :

- PANA-ASA (2010-2013) : projet d'adaptation du secteur agricole, focalisé sur l'amélioration de la résilience de ce secteur, au niveau de 4 provinces pilotes ;

- PANA-ASA 2 : projet pour la croissance économique résiliente et l'adaptation aux changements climatiques en RDC. Il sera mis en œuvre à partir de 2016 et consiste à une dissémination des acquis de PANA-ASA dans des nouvelles zones cibles;
- PANA-AFE (2015-2020) : projet visant à protéger les groupes vulnérables dont des femmes et des enfants face aux changements climatiques, dans les anciennes zones d'intervention de PANA-ASA;
- PANA Zone côtière (2015-2020) : projet visant le renforcement de la résilience des communautés face aux changements climatiques par la mise en œuvre des moyens de lutte contre l'érosion côtière, la mise en place d'un système d'alertes précoces et la diversification des activités génératrices de revenus en faveur des communautés vulnérables.

S'agissant du processus REDD+, l'Accord de Paris reconnaît le rôle des forêts et encourage les Parties à entreprendre des actions, à soutenir et mettre en œuvre des activités liées à la réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation forestière, de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier. L'inclusion de la REDD+ dans l'Accord était l'une des exigences principales de la RDC qui en a obtenu gain de cause et ainsi pu garantir des paiements futurs pour ses efforts à endiguer la déforestation et la dégradation des forêts à travers toute l'étendue du territoire national. Cet engagement vient renforcer les efforts déjà déployés par le pays en la matière, à savoir : (i) la mise en œuvre des processus de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD) depuis 2009, (ii) l'engagement dans le programme d'investissement dans le secteur forestier (2010), (iii) l'adoption de la Stratégie Cadre nationale sur la REDD+ 2012, (iv) la création du Fonds National REDD+ en 2012 et sa capitalisation en 2016, à travers son plan d'investissement.

Conclusion et suggestions

Aux termes du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 adopté lors de Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA), les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un partenariat mondial renouvelé et renforcé, global, axé sur les résultats, amélioré, quantifiable, progressif et cohérent en leur faveur. L'objectif ultime de ce programme étant de faire sortir, à la fin de la décennie, la moitié des pays les moins avancés de cette catégorie et de les accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. Cet objectif semblait très ambitieux eu égard aux performances des trois dernières décennies précédentes où seulement trois pays ont réussi à faire cette transition.

Ce rapport, consacré à l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en République Démocratique du Congo, s'inscrit dans le cadre de l'engagement national et des mesures du mécanisme de suivi prescrites par le programme. Il analyse les progrès réalisés, des recense les contraintes rencontrées et identifier les défis à relever avant de tirer les enseignements et les expériences optimales et d'évaluer le degré de cohérence avec l'Agenda de développement post-2015 et d'autres processus mondiaux.

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés est très révélatrice pour ce pays géant en quête de son émergence. Les progrès remarquables enregistrés par la République Démocratique du Congo et l'accélération du rythme de changement indiquent que le pays peut sortir de cette catégorie des pays pour se hisser au rang de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020. Toutefois, l'intensité des programmes en cours doit être maintenue et les réformes plus ambitieuses doivent être engagées avec une réactivité accrue afin de délivrer rapidement les résultats attendus.

Dans cette perspective, le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) en cours d'élaboration arrive au moment le plus opportun au regard de sa Vision de Révolution de la Modernité tracée par le Président de la République. Cette vision, qui se décline en sept idées forces, repose sur l'ambition de faire accéder le pays : (i) au rang de pays intermédiaire à l'horizon 2020 ; (ii) au rang de pays émergent à l'horizon 2030 et, (iii) au rang de pays développé à l'horizon 2050. L'objectif de la première étape coïncide avec l'objectif du Programme d'action d'Istanbul. Le plan national stratégique de développement (PNSD) en cours d'élaboration, en tant qu'outil d'opérationnalisation de la Vision de la Révolution de la Modernité à travers sa vision du pays à l'horizon 2050, ses orientations et actions stratégiques pour y parvenir, ainsi que ses plans quinquennaux à mettre en œuvre, permettra au pays d'adresser les défis structurels ainsi que ceux liés à la planification, à la coordination, au financement et au suivi. Aussi, le renforcement de la synergie avec le programme d'action d'Istanbul, l'Accord Cadre de Paris sur le Climat ainsi que la troisième conférence internationale sur le financement du développement ainsi que l'ambitieux programme de développement post-2015 est une nécessité afin de tirer profit de l'effet catalytique de ces programmes en vue d'impulser le pays vers ses objectifs d'accession au statut de pays à revenu intermédiaire dès 2020 et émergent à l'horizon 2030.

Equipe d'élaboration

Supervision

Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des Affaires étrangères et Coopération internationale
Priya Gajraj, Directeur-Pays, PNUD-RDC

Comité de Pilotage et coordination technique

Jean Diur Muland	Secrétaire Général, Ministère des Affaires Etrangères
Gerengbo Yakivu	Directeur, Ministère des Affaires Etrangères
Damien Pwono	Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères
Baswe Tshiwala	Chef de Division, Ministère du Plan
Umba Ngoy	Chef de Division, Ministère des Affaires Etrangères
Ernest Bamou	Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean Paul Boketsu Bofili	Economiste National, PNUD-RDC

Equipe de Rédaction

Prof. Obadée Kibanda,	Consultant Senior Planificateur
Prof. Jacques Zahiga	Consultant Economiste
Joël Munkeni Mafuku,	Expert thématique
Marcel Kanda Mukanya,	Expert thématique
John Mpolesha Mbuyi	Expert thématique
Moise Minga Bope,	Expert thématique
Jean Kamwita wa Kamwita	Expert thématique
Jean Luc Atau Mbiandu	Infographe

Ministères sectoriels ayant contribué

Tunda Kasongo	DEP, Ministère des Transports
Kowalingolo Kapara	DEP, Ministère de l'Intérieur
Ngongo Kituta	DEP, Ministère des Hydrocarbures
Mboma Zwabisala	DEP, Ministère des Mines
Mantobo Menetudia	DEP, Ministère des PT-NTIC
Mweru Mugaruka	DEP, Ministère Action Humanitaire
Ipongo Jacques	DEP, Ministère de la Fonction Publique
Minchiabo Henriette	DEP, Ministère du Travail et Emploi
Mbujibungi Thérèse	DEP, Ministère de la Jeunesse
Kisungu Napanoa	DEP, Ministère du Portefeuille
Nkongolo Shabikuku	DEP, Ministère du Commerce
Osomba Diamvu	Expert/DEP, Ministère de l'Economie
Singa Ndjoku	DEP, Ministère de l'Agriculture
Kandolo Rose-Colette	DEP, Ministère de la Décentralisation
Kahembu Mulaja	DEP, Ministère du Travail et Emploi
Kimpepe Mak	Expert/DEP, Ministère de l'Energie
Muteba Wa Muteba	Expert/DEP, Ministère des ITPR
Lengelo Osako	Expert/DEP, Ministère de la Justice et Droits Humains
Bisilwala Jules	DEP, Ministère des Affaires Sociales
Mbala Kulusenga	Expert/DEP, Ministère des Ressources Hydrauliques
Kuzitisa Lungunda	DEP, Ministère Travail, Emploi
Muebela Muebela	Expert/DEP, Ministère des Finances
Masula Innocent	Expert/DEP, Ministère de l'Environnement
Kanene Mukwanga	DEP, Ministère du Plan

© **Ministère des Affaires Étrangères et Coopération Internationale**
République Démocratique du Congo

Avec l'appui technique et financier du
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en RD Congo

Au service des peuples et des Nations